
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

La séance est ouverte à 16 heures 21 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - Mme Dany MONTAIS – M. Damien BERTHILIER - M. Loïc CHABRIER - Mme Christelle GACHET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROSIZOPET - M. Alain BRISSARD - Mme Prune CHANAY - M. Jean-Paul CHICH - M. Ikhlef CHIKH – M. Yann CROMBECQUE - Mme Laura GANDOLFI - M. Stéphane FRIOUX - Mme Pascale CROZON - M. Marc AMBROGELLY – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Chantal ROUX – M. Mathieu SOARES - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jonathan BOCQUET - Mme Samia BELAZIZ – M. Pascal MERLIN - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Régis LACOSTE - Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Michèle MOREL - Mme Béatrice VESSILLER - M. Stéphane PONCET - Mme Zemorda KHELIFI - Mme Dominique ITRI - M. Hervé MOREL

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Dominique BALANCHE (pouvoir à Mme Dany MONTAIS)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali Mohamed AHAMADA)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

Mme Chafia TIFRA (en retard, pouvoir à M. Prosper KABALO)

M. Frédéric VERMEULIN (en retard, pouvoir à M. Gilbert-Luc DEVINAZ)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)

Mme Natalie PERRET (en retard, pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Olivier GLUCK (pouvoir à Mme Zemorda KHELIFI)

M. Jacky ALBRAND (absent)

M. Michel CASOLA (absent)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons pouvoir commencer cette séance. Avant de passer à l'appel nominal, je voudrais installer officiellement, et lui souhaiter en même temps la bienvenue, Stéphane Frioux qui est à côté de Jean-Paul Chich.

(Applaudissements)

Il entre dans notre Conseil à la suite de la démission d'Olivier Baud dont je vous avais informés lors de la séance précédente, il était le suivant sur la liste que je conduisais et il siègera désormais dans notre Conseil Municipal.

Je ne donne pas son curriculum vitae, nous ne le faisons pas pour d'autres, il n'y a pas de raison d'avoir d'exception, mais je signale simplement que Stéphane Frioux, en tant qu'historien, a déjà eu l'occasion de travailler avec nous pour le Rize, des expositions ou des accompagnements de thèse d'ailleurs. Outre le fait qu'il est habitant et électeur à Villeurbanne, il est déjà familier d'un certain nombre des actions que nous menons. Bienvenue encore.

Nous allons passer à l'appel nominal et c'est Mathieu Soares qui en a la responsabilité.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

Merci. Vous allez avoir à signer la feuille de présence qui va circuler dans nos travées. Nous allons adopter le procès-verbal de la séance précédente. Monsieur Jean-Paul CHICH veut dire un mot avant l'adoption.

M. Jean-Paul CHICH.- J'étais présent en retard et je suis noté absent.

M. LE MAIRE.- Nous corrigerons au compte rendu. C'est une remarque tout à fait justifiée. C'est noté pour que nous puissions en tenir compte en même temps que l'adoption du procès-verbal.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des différentes décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de ma délégation de maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il n'y a rien à dire de plus.

Je vous annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 octobre 2018, l'espace est plutôt grand.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal. J'indique, pour ne pas l'oublier tout à l'heure, qu'un rapport est supprimé de l'ordre du jour, le rapport 212 « Garantie d'emprunt à la SCIC Habitat Rhône-Alpes - Acquisition en VEFA de 44 logements » qui sera remis à une date ultérieure. Il devait manquer quelques éléments. C'est un rapport en moins mais qui ne nécessitait pas beaucoup d'interventions, cela ne nous avancera pas véritablement.

1 – PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN - CONTRAT TERRITORIAL ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - ANNÉES 2018-2020 - APPROBATION DU CONTRAT – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- La délibération qui présente ce rapport est simple mais assez explicite puisqu'elle indique à la fois le cadre de ce contrat, les actions et les thématiques retenues (9). Elle indique également les expérimentations qui ont également été retenues (7).

Il se trouve que M. Martin, bien involontairement, en voulant sans doute nous mettre en difficulté la dernière fois, m'avait donné l'occasion d'évoquer ce pacte de cohérence. J'avais d'ailleurs indiqué dans ma réponse que nous le présenterions au prochain Conseil Municipal, ce qui est le cas aujourd'hui.

Je vais quand même rappeler quelques éléments essentiels pour permettre de situer cette signature dans ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas aussi, d'abord pour dire qu'à Villeurbanne, nous portons une ambition métropolitaine qui ne se réduit pas aux seules modalités de collaboration entre la Ville et la Métropole sur son territoire mais qui concerne la manière dont le projet politique métropolitain se développe en lien avec les territoires et les villes qui le composent, en particulier Villeurbanne bien sûr pour ce qui nous concerne, et ce au bénéfice des habitants de la métropole.

Sur cette question, la Ville et aussi le groupe politique « La Métropole autrement » au sein de la Métropole ont été et restent en pointe dans les exigences de conception et de fonctionnement métropolitain. J'ai eu l'occasion, et d'autres avec moi ici, de le développer sur différents sujets et en différents lieux. Je les rappelle très brièvement dans leur ensemble :

- Le respect des différents territoires ;
- Une organisation institutionnelle qui fasse jouer aux communes pleinement le rôle de proximité auprès des habitants ;
- Un projet territorial de cohérence et surtout de cohésion territoriale.

Revenons à la délibération dans son énoncé, le pacte de cohérence territorial, document prévu par la loi MAPTAM dans son article 26, qui a permis la création de la Métropole de Lyon. Ce pacte de cohérence qui est un document obligatoire vise, selon la loi, à définir ce que je viens d'évoquer, c'est-à-dire une stratégie de collaboration entre les communes et la Métropole, et cela dans l'exercice des différentes compétences.

Ce pacte de cohérence territorial, nous l'avons voté non pas ici mais au sein de la Métropole le 10 décembre 2015, voici deux ans et demi. Je ne sais pas s'il avait été voté à l'unanimité mais il avait fait l'objet d'un travail important de l'ensemble des groupes, il n'a pas été un point de divergence pour l'essentiel, plutôt un point de consensus.

Ce document s'inscrit dans l'ambition intercommunale, dans le fonctionnement et le projet politique de la Métropole. On peut dire quand même que deux visions se confrontent, peut-être de manière un peu binaire, cela ne veut pas dire toujours qu'elles s'opposent : une vision intercommunale et une vision supracommunale.

Dans ce débat et la rédaction de ce pacte métropolitain, dans le texte qui a été écrit à cette occasion, la Ville de Villeurbanne a porté une vision intercommunale, ce qui ne

signifie pas que la Métropole n'a pas son domaine de compétence et qu'elle n'a pas à être considérée comme une collectivité territoriale à part entière, ce qu'elle est mais qui est parfois un peu compliqué. Dans ce pacte, nous avons fait état d'un certain nombre de valeurs fondatrices et de principes d'action qui en sont directement inspirés et qui relèvent de notre implication dans ce débat. Là aussi, je les cite très rapidement :

- Équité territoriale entre les différents territoires : cela ne veut pas dire que tout le monde a la même chose mais il y a évidemment la notion de taille et de démographie qui compte ;
- Respect de l'identité et association des communes aux décisions notamment qui les concernent sur leur territoire ;
- Subsidiarité ;
- Participation citoyenne ;
- Coopération.

Voilà en résumé quelques grands concepts qui figurent dans le pacte métropolitain.

Dans ce pacte métropolitain, j'avais eu l'occasion de dire la dernière fois, en réponse notamment à M. Martin, que la Ville de Villeurbanne, à travers le groupe « La Métropole autrement » a vraiment joué un rôle important. Beaucoup des remarques que nous avons été amenés à faire ont été prises en compte, et l'exécutif de la Métropole au sens large est allé dans le sens que nous souhaitions - je n'ai pas dit que nous étions les seuls- qui est celui d'un pacte que l'on peut qualifier de Girondin où les politiques de la Métropole, quand elles sont déclinées sur les territoires, doivent se faire le plus possible dans des modalités de concertation et de coopération avec les communes ou quelquefois les regroupements de communes quand c'est le cas. C'est ce qui a conduit au pacte métropolitain.

La mise en œuvre de ce pacte qui vous est proposé ce soir et qui sera proposé à la Métropole dans la séance de rentrée ou à celle d'après mais, dans la mesure où nous le voterons ce soir, il devrait être voté à la Métropole après l'été, s'est traduite depuis son adoption pour aller vers ce contrat qui vous est présenté ce soir par un exercice bilatéral entre la Métropole et chacune des communes qui la composent.

Cet exercice, et là je rentre dans la critique, en tout cas avec un certain nombre d'éléments d'insatisfaction si on peut dire par rapport à la façon dont les choses se sont passées même si c'est compliqué, cette déclinaison et cette confrontation bilatérale entre les communes, ici en l'occurrence entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne, représentent un exercice réducteur parce qu'il est ramené à un exercice un peu technique d'organisation des services et des compétences, ce qu'il doit être, mais ce qu'il ne peut pas être seulement.

Il est réducteur aussi - je vous le dis dans des termes légers- parce qu'il est limité par la prégnance et la lourdeur de l'intégration des anciennes compétences départementales qui ont été évidemment raccrochées à la Métropole avec les services. Ce n'est pas tout à fait une greffe mais un ajout à la Métropole plutôt qu'une mise en commun des choses, même si la volonté est d'aller vers plus d'intégration. Dans la discussion de ce contrat, cet aspect a été très présent, on a eu quelquefois plus que l'impression de continuer à

discuter avec les anciens services du Département.

Cet exercice est réducteur enfin parce que l'exécutif métropolitain dans son ensemble, dans ceux qui avaient la responsabilité directe de la mise en œuvre, a été contraint dans une espèce de prêt-à-porter qui présentait un choix restreint à travers 21 actions. Le fait déjà que l'on dise qu'il y a 21 actions, c'est à prendre ou à laisser, où vous les prenez ou vous ne les prenez pas, c'est déjà un exercice qui est en soi un peu réducteur.

Comme il était très réducteur, pour essayer de sortir de ce carcan réducteur, nous avons posé la notion d'expérimentation qui est plus souple parce qu'elle dit : « Nous n'y sommes pas encore mais nous pouvons y aller demain », c'est ce qui se traduit ici par les 8 actions portant le label « Expérimentation ».

Pour ramener ce contrat à la modestie d'une certaine manière, je dirais que le contenu de cette convention que nous allons signer ne sera déterminant pour aucune commune dans la conduite des politiques publiques puisque cela ne nous empêche pas de les conduire comme nous le faisons avant, mais l'objectif était de faire mieux avec la Métropole. On peut dire qu'il s'agit avant tout de se donner un certain nombre de règles du jeu sur certaines compétences qui préexistaient déjà largement.

(Arrivée de M. Berthilier à 16 heures 37)

Nous avons travaillé dans ce cadre sur une dizaine de sujets avec des réussites, en tout cas des avancées variées, qui souvent n'ont pas été tout à fait à la hauteur de nos espérances globalement. Nous avons fait prendre en compte notamment une approche territoriale sur le quartier du Tonkin en matière de gestion d'un espace complexe puisqu'il y a une dalle, des choses qui relèvent de la Métropole, des choses qui relèvent de la Ville pour les espaces verts, des choses qui relèvent des copropriétés. On est dans l'exemple même d'un espace public extrêmement complexe du fait de sa conception initiale. Des avancées ont été faites et c'est bien.

Nous avons également proposé des expérimentations sur des sujets dans lesquels les complémentarités peuvent être développées dans un principe assez simple de gagnant-gagnant. C'est par exemple le cas de l'information et de la formation des assistants maternels, même si nous souhaitions aller un peu plus loin, dans la coordination des plans climat air énergie territoriaux puisqu'à Villeurbanne nous avons un PCAET, la Métropole en a un aussi, on essaiera de travailler un peu plus en coordination que cela n'est le cas.

Autre exemple d'expérimentation en matière de coordination et d'accessibilité des espaces et des équipements publics. Je cite cet exemple parce qu'il est simple à comprendre : au niveau de la Ville, nous avons la responsabilité de mettre en accessibilité un certain nombre d'équipements communaux, ce qui est fait déjà très largement mais il reste quand même toujours quelques adaptations. Et la Métropole a la même fonction ou le même objectif sur des équipements qui relèvent de la voirie. Évidemment, les équipements publics que nous avons sont souvent en bordure de la voirie. Par exemple, sur la Maison du livre, de l'image et du son, si on a à faire des travaux d'accessibilité, il serait préférable que si la Métropole en a à faire sur l'espace environnant, on puisse les faire en même temps plutôt que séparément.

Tout cela est compris intellectuellement par tout le monde, il n'y a aucune raison de ne

pas le vouloir, mais quand il s'agit de faire en sorte que cela se passe, c'est là que les difficultés commencent. Ce n'est pas si simple de faire coïncider ou des calendriers ou des mises en œuvre d'accessibilité dans chacune de nos collectivités.

Voilà sur cet exemple sur lequel nous avons beaucoup insisté, nous l'avons mis en expérimentation et nous ferons le bilan en 2020, quand le premier exercice forcément un peu hybride de la Métropole sera achevé.

En maniant à la fois le concept du contrat, en disant ce qu'il doit être et aussi en donnant quelques exemples particuliers, voilà ce qui constitue le document qui sera soumis au vote après vos interventions.

Sur ce débat, j'ai des interventions de tous les groupes, nous avons retenu un maximum de cinq minutes pour chacun. Vous n'êtes pas obligés de le prendre en totalité, je vous le dis chaque fois, je vois que M. Morel fait la grimace, cela veut dire qu'il doit plutôt penser qu'il va dépasser. Nous commençons par le groupe UDI, Monsieur Morel ?

(Arrivée de Madame Ghemri à 16 heures 41)

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit là du tant attendu contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne.

Cela devrait être un point-clé de l'application du principe de subsidiarité que vous avez rappelé, que nous réclamons tant, mais, au minimum, à la lecture de ce document, cela ne va malheureusement pas de soi !

Manifestement, dans ce contrat, la municipalité a souhaité rappeler les différences entre Villeurbanne et le reste du Grand Lyon. Nous retenons des revenus légèrement inférieurs à la moyenne métropolitaine et un taux de chômage légèrement supérieur.

Plusieurs volets sont abordés : la solidarité, l'urbanisme, l'éducation et, de façon secondaire, l'économie. Nous serons attentifs à l'évaluation annuelle des actions prévues dans le contrat.

Trop de propositions correspondent à la mise en place d'instances reposant sur des personnels et des commissions, des observatoires, des fiches techniques ou des fiches contacts. Si cela peut être utile, nous constatons un conservatisme latent des administrations et pas de motivation pour faire des économies de structure alors même que c'était la motivation de la création de la Métropole. Sur son acte fondateur, la Métropole est aujourd'hui un échec !

Pourtant une révolution est en cours (vous noterez que je n'ai pas dit en marche !). Nous sommes partout dans le monde à l'heure de la numérisation intensive (improprement appelée l'intelligence artificielle). Pas grand-chose à ce sujet dans le document et c'est fort dommage !

La mise en place de services en ligne partagés par la Métropole avec du personnel formé serait dans de nombreux cas une solution efficace et peu coûteuse pour appliquer mécaniquement des règles et des principes. Cela n'est pas suffisamment proposé.

Si l'on veut améliorer le pouvoir d'achat des Français, il est toutefois impératif de réduire

chaque fois que cela est possible les recours pour nos administrations à des ressources humaines et à augmenter les services en ligne sur des serveurs tant économes !

Nous constatons avec regret que les administrations métropolitaines et communales cherchent davantage à se maintenir en force et surtout en ressources humaines. Si c'est humain, et partout dans le monde le conservatisme des administrations est de rigueur, ce sont les politiques qui devraient impulser le mouvement. Cela n'est pas le cas ni par la Métropole ni par la municipalité !

Concernant l'orientation de la demande sociale (fiche n° 2), la Politique de la Ville (fiche n° 11) ou encore l'expérimentation de la pré-instruction des demandes d'aide sociale à l'hébergement, nous aurions dû privilégier le recours aux services en ligne pour les services administratifs et même pour le grand public. Aujourd'hui, tous les jeunes ou presque savent se débrouiller ! J'ai encore vu cette semaine, dans un bus, un jeune, issu manifestement de l'immigration, expliquer à sa famille, à l'aide d'un smartphone, comment il fallait traiter un problème administratif. L'accueil personnalisé pourrait se limiter au reste de la population réticente au numérique.

Par exemple, l'instruction des demandes de garanties d'emprunts des bailleurs sociaux (fiche n° 6), pourrait, semble-t-il, être complètement dématérialisée !

Sur la vie étudiante, le principe de subsidiarité voudrait que ce soit aux universités de traiter le sujet, mais chacun préfère conserver ses prérogatives et, là encore, cela pourrait être complètement dématérialisé.

Sur l'expérimentation de l'information et de la formation des assistants maternels, le rôle de la Ville pourrait se limiter à aménager le cahier des charges des formations. Quel est le coût pour la Commune ? Cela n'est pas forcément indispensable, nous pourrions faire ainsi des économies pour le budget de fonctionnement de notre commune.

Sur les plateformes et outils numériques, et plus particulièrement la charte de confidentialité, le problème est lié au RGPD, le règlement général sur la protection des données. Il est particulièrement cocasse qu'à quelques jours d'écart de la mise en œuvre de cette directive par l'Union européenne, le Congrès américain vote le Cloud Act autorisant les sociétés américaines à pirater la totalité des données partout dans le monde, en contradiction totale avec la RGPD ! Si vos serveurs sont sous Windows, vos données ne sont plus confidentielles, Trump en a décidé ainsi. Mesdames et Messieurs, les souverainistes de gauche ou de droite, vous vous êtes fait berné, la France n'a déjà plus de souveraineté dans de très nombreux domaines et l'Europe n'a plus la volonté d'une politique contraire.

De plus, et de notre point de vue, il manque des points importants dans ce contrat territorial. Pour les quartiers de la Politique de la Ville, nous devrions demander de poursuivre l'effort de mixité sociale en réduisant le nombre de logements sociaux dans ces quartiers et surtout en exigeant le désenclavement de Saint-Jean maintenant ! Il n'en est rien. Et comme, nous l'avons déjà signalé, nous ne respecterons pas les engagements de la France sur le climat sans au minimum rattraper l'Allemagne au niveau des transports en commun ferrés (métro et train de banlieue).

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ai beaucoup à dire à votre propos mais je me retiens. Je vais écouter les autres. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En 2015, la Métropole de Lyon a adopté son pacte de cohérence métropolitain qui, pour mieux coordonner les efforts de chacun, selon la loi MAPTAM, contraint à établir ce contrat territorial avec chaque commune, qui devra être évalué annuellement.

Nous tenons tout d'abord à souligner la qualité du document et du travail tant des services de la Ville de Villeurbanne que de ceux de la Métropole : les fiches permettent de bien comprendre le contenu et le déroulé des actions, les services concernés et les indicateurs d'évaluation. J'y reviendrai.

Le contrat proposé aujourd'hui détaille ainsi les thématiques et les sujets sur lesquels Métropole et Ville de Villeurbanne souhaitent mieux travailler ensemble, au bénéfice de nos concitoyens, dans des domaines de l'action sociale (c'est un des gros volets), la vie étudiante, la prévention, la Politique de la Ville, l'insertion, le lien entre écoles et collèges... Tout cela est évidemment utile et intéressant et devrait fluidifier – espérons-le - la manière dont les missions des services respectifs s'articulent.

Plusieurs actions de coordination sont déjà en place depuis plusieurs années, le contrat a le mérite de bien formaliser ce partenariat Ville-Métropole et, pour certaines fiches, de mentionner explicitement ce que le pacte permettra en plus. Il aurait d'ailleurs été intéressant que toutes les fiches comportent ce type d'information afin d'indiquer ce que le pacte changera.

En matière d'action sociale, les actions visent un meilleur service rendu à l'usager, grâce à un accueil amélioré appelé « accueil généraliste en proximité », une meilleure prise en charge, des outils communs et des temps d'échanges sur les situations individuelles. Nous y sommes bien sûr très favorables car nous pensons que cela permettra une approche de la personne dans la globalité de sa situation, de ses difficultés et de ses besoins et ainsi lui éviter un certain « nomadisme administratif ».

En matière d'accueil, il est proposé d'engager une réflexion sur une meilleure répartition des lieux d'accueil et d'orientation, notamment pour Saint-Jean ou Bel-Air-Les-Brosses. Souhaitons que la réflexion se traduise assez rapidement en solution car l'idée était déjà évoquée au Conseil Général bien avant 2014 !

Quelques actions visent à rationaliser et éviter les doublons entre Ville et Métropole, c'est évidemment très bien. C'est le cas de l'instruction des garanties d'emprunts pour les bailleurs sociaux : une seule instruction assurée par la Métropole, au lieu de deux jusque-là, pour que chacune des deux collectivités vote sa garantie d'emprunt dans son assemblée !

En revanche, nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas d'action sur la propreté, alors que la délibération de 2015 mentionnait une expérimentation « propreté » et que c'est un sujet du quotidien où la proximité doit apporter réellement une plus grande réactivité aux besoins et où il y a de vraies attentes de nos concitoyens...

Enfin, dans la continuité de notre intervention en 2015, nous souhaitons insister sur deux points auxquels nous tenons :

- Le droit à l'expérimentation : plusieurs fiches y répondent, notamment l'expérimentation sur information/formation des assistants maternels, le plan climat air énergie territorial. Il est intéressant que la Métropole et la Ville innovent ensemble, dans la conduite des politiques publiques, pour les rendre conjointement plus efficaces et, là encore, au service de nos concitoyens. Cela pourrait concerner plus de thèmes mais nous avons bien entendu vos réserves sur ce point, Monsieur le Maire.
- L'évaluation des actions : elle est certes prévue dans le dispositif, c'est bien, mais nous souhaitons qu'elle associe davantage les usagers et les habitants, ce qui n'est pas vraiment prévu pour l'instant. Ce serait l'occasion de créer des comités d'usagers pour les différents services publics qui seraient alors associés à l'évaluation, notamment pour ce qui concerne les dispositifs sociaux, pour avoir leur point de vue sur l'amélioration du service rendu qui est visée.

Nous serons évidemment très intéressés par le rapport annuel qui sera fait pour rendre compte de la mise en œuvre de ce contrat territorial.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Vessiller. Monsieur Poncet pour le groupe toujours Front National ? Rassemblement National/Front National Villeurbanne Bleu Marine ?

M. Stéphane PONCET.- Le changement, ce n'est pas maintenant, mais je vous le dirai, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous soumettez le contrat territorial métropolitain, résultat d'un an et demi de discussion. Notre attente était d'autant plus grande qu'il s'agit là de la déclinaison à l'échelle communale du pacte de cohérence métropolitain qui nous laissait sceptiques.

Ce contrat territorial nous permet de mesurer concrètement les nouvelles modalités de coopération et d'organisation mises en œuvre entre la Métropole et notre commune, donc de juger des bénéfices que les communes peuvent retirer de la loi MAPTAM.

Au préalable, il faut rappeler les objectifs du pacte métropolitain et ce qu'est censé être le contrat territorial.

Le pacte métropolitain propose une stratégie de délégation de compétences de la Métropole de Lyon aux communes situées sur son territoire et vice versa.

L'ambition étant de renouveler l'action publique, de relier les différentes strates de l'action publique et de permettre de redéfinir en profondeur les rôles et compétences de chacun : 21 domaines de compétence peuvent faire l'objet d'un mode de gouvernance délégué ou partagé entre la Métropole et les communes.

Ce sont ces possibilités d'actions et les domaines de compétence que doit formaliser le contrat territorial.

Cependant, la réalité est bien différente.

Premier sujet d'inquiétude, le périmètre d'action.

Bien sûr, ce contrat territorial se limite à Villeurbanne sauf que le véritable périmètre d'action aux yeux de la Métropole, c'est la conférence territoriale des maires centre, c'est-à-dire « Lyon Villeurbanne ».

Pour la Métropole, Lyon et Villeurbanne, c'est finalement un même territoire.

Deuxième sujet d'inquiétude, le contenu de ce contrat territorial et ses objectifs d'action publique.

Ce contrat devait constituer un cadre pour expérimenter d'autres modes de collaboration avec la Métropole et apporter une synergie au niveau de l'action publique.

Le résultat est décevant sur le fond et la forme.

Les thématiques, à l'exception du rapprochement écoles/collèges ou du nettoyage des espaces complexes, tournent autour de vos thématiques de prédilection à savoir le social, la Politique de la Ville, le logement. Même le thème de la sécurité se transforme pudiquement en prévention spécialisée.

Bref, rien de bien nouveau, on tourne en rond !

Décevant sur les engagements des parties : hormis des diagnostics, des réunions, des échanges de données et quelques financements soudoyés, rien de bien novateur sur nos relations avec la Métropole, aucune mutualisation des moyens, aucune réorganisation des structures.

On se demande où sont passées les innovations tant promises !

On pourra toujours se consoler en sachant que vous partagez vous aussi cette désillusion.

Vous exprimiez dès le départ votre scepticisme en créant votre propre groupe La Métropole Autrement, et à présent vous faites des déclarations dans la presse sur ce contrat territorial : « Déçu par l'exercice », « Inertie des services », « Verrous qui sont vite apparus », « Un document prêt-à-porter » alors que vous auriez préféré du « sur-mesure »

Attention toutefois au « sur-mesure », cela peut coûter très cher, M. Fillon en sait quelque chose !

Toutefois, j'en conviens, la Métropole n'est pas prête à mettre en place la transversalité recherchée dans l'action publique.

En conclusion, nous ne voterons pas ce pacte pour trois raisons :

- La première raison, c'est que l'on se demande si ce contrat n'a pas pour unique but de rassurer les communes en laissant croire à une organisation participative des communes.
- La seconde raison est que ce pacte, loin d'établir une relation claire et constructive avec la Métropole, exprime une logique encore trop descendante voire une sujétion des communes.
- Enfin, on constate qu'on est loin de l'idée de départ qui était de rendre plus efficace l'action publique et d'éviter le millefeuille administratif.

Avec ce contrat, on avance, oui, mais à reculons !

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci. Ensuite nous avons le groupe Radicaux Génération Écologie Citoyens, Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Comme le Conseil va être très long et que nous partageons les analyses du groupe socialiste, nous nous associons à l'intervention que fera Monsieur Gilbert-Luc Devinaz.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Jean-Wilfried Martin pour le groupe Les Républicains ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez au travers de cette délibération de vous donner l'autorisation de signer le contrat avec la Métropole de Lyon actant du pacte de cohérence métropolitain.

Nous vous avons posé une question orale lors de notre dernier Conseil Municipal portant sur ce sujet, ainsi que sur le rythme de réunion de la conférence territoriale des maires.

Nous n'aurons pas l'outrecuidance de croire que c'est notre question orale qui aura fait avancer ce dossier. Comme vous le savez, ce n'est pas notre genre !

M. LE MAIRE.- Si ! Cela s'appelle le déni !

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Certains groupes dans l'assemblée oui mais, pour nous, non !

Nous remarquons toutefois que ce pacte de cohérence métropolitain n'est pas le big-bang que tout un chacun pourrait attendre - nous commençons hélas à en avoir l'habitude.

D'ailleurs, vous aviez vous-même reconnu, Monsieur le Maire, lors de votre réponse, que de nombreuses actions étaient déjà en place et que le grand jour n'était pas pour demain.

Nous notons d'ailleurs que dans les fiches thématiques retenues, certaines pourraient paraître incongrues pour nos administrés si aucun accompagnement n'était fait en termes de communication. Je cite entre autres les fiches thématiques relatives à la vie étudiante, à la Politique de la Ville, au traitement des demandes de garantie d'emprunt des bailleurs sociaux. Nous pourrions croire qu'aucune coordination n'existait avant.

En fait, nous pourrions quasiment toutes les lister.

Mais loin de nous l'idée que ce pacte ne servira à rien. Au contraire, acter les actions communes entre nos deux collectivités sera toujours utile et évitera les doublons.

Nous atteindrons alors peut-être un des objectifs du pacte de cohérence métropolitain, à savoir la baisse de la dépense publique globale, la recherche de l'efficacité et la hausse de la qualité du service rendu.

Toutefois, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont fait que certaines fiches n'ont pas été retenues.

Je cite entre autres la fiche 4 « Dispositif de prévention santé pour les 0-12 ans » en lien avec le secteur du soin dans les écoles, la fiche 7 « Instances d'échange et de travail sur l'économie de proximité », la fiche 12 « Nettoyement - Convention qualité propreté », la

fiche 13 « Nettoyement - Optimisation nettoyage des marchés alimentaires et forains ».

Nos enfants pourraient profiter d'un dispositif de prévention santé élargi et concerté avec les médecins scolaires.

Nos administrés souffrent de la saleté de leur ville. 7 lecteurs sur 10 du *Progrès* avaient d'ailleurs fait remonter ce problème en décembre 2017. Certes, des actions sont engagées dans ce pacte pour les espaces publics complexes, certes des actions de communication ont été engagées concernant les dépôts sauvages mais nous devons aller encore plus loin.

Le commerce de proximité doit absolument être davantage soutenu, aidé bien au-delà de ce qui est déjà entrepris.

Les points que je viens d'évoquer nous paraissent être des priorités pour le bien-être global des Villeurbannais qui ont également besoin de retrouver la fierté de vivre dans notre ville. Tout cela nous paraît primordial !

Concernant le fait que la fiche 10 relative au développement urbain et la fiche 20 relative à la politique culturelle ne soient pas retenues, nous n'osons imaginer que ne pas les retenir découle d'une volonté politique de garder ces sujets sous contrôle sans visa d'un œil extérieur.

Pour résumer, un pacte pour acter des collaborations déjà mises en œuvre.

Espérons toutefois que notre assemblée bénéficiera de la communication annuelle des rapports d'exécution, ainsi que de l'évaluation devant être réalisée avant fin 2018.

Nous voterons bien entendu ce pacte avec raison mais sans un grand enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Ce contrat est la poursuite, le prolongement ou la mise en application du pacte de cohérence métropolitain à laquelle nous restons opposés, et en novembre 2015, nous nous étions abstenus ici ainsi qu'à la Métropole.

Ce contrat doit clarifier les actions et la coordination entre la Métropole et notre Ville sur différentes thématiques déclinées sous forme de fiches actions, elles concernent l'habitat, la Politique de la Ville, le développement économique et d'autres prérogatives.

Ce contrat nous questionne car, en tant que prolongement du pacte de cohérence auquel nous sommes opposés, il contient un certain nombre de sujets tels que la subsidiarité qui est un principe qui devrait confier aux communes ce qu'elles peuvent faire et à la Métropole ce qui ne peut être fait au niveau communal, il est ici non pas appliqué mais plutôt inversé.

On le voit sur un certain nombre de sujets, par exemple le règlement local de la publicité qui était encore en discussion lundi dernier à la Métropole est une vraie difficulté pour la commune. Autre sujet, le logement social : les communes qui souhaitent construire plus de logement social ne le peuvent pas du fait de la politique métropolitaine qui réglemente

et enjoint les communes à avoir des seuils de logements sociaux qui doivent être partagés entre toutes les collectivités.

Je passe des sujets, je ne veux pas être plus long mais, globalement, nous restons opposés au pacte de cohérence et à la façon dont se construit la répartition territoriale au niveau national. Les communes, nous continuons de le penser, s'effacent petit à petit, les responsabilités remontent à la Métropole, on le voit à travers ce contrat aussi.

Par conséquent, nous nous abstenons sur ce contrat en cohérence avec ce que nous avons déjà voté pour le pacte de cohérence.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Devinaz, pour le groupe socialiste ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Et pour les Radicaux Génération Écologie et Citoyens si j'ai bien compris.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous allons, me semble-t-il parler beaucoup de contrats en ce début de Conseil. Qui dit contrat dit normalement relations égales entre les deux contractants. Manifestement, ce n'est pas le cas à mon sens pour la prochaine délibération. Pour la délibération qui nous concerne, j'espère qu'il en sera différemment.

Il faut souligner que le maire et son équipe ont négocié ardemment avec la Métropole pour obtenir une répartition pertinente des compétences compte tenu du poids démographique de notre ville et de ses politiques innovantes dans certains domaines. Il nous apparaissait nécessaire de bénéficier d'un exercice spécifique des compétences entre la Ville et la Métropole.

Mais ce sujet recouvre en fait une question bien plus large, il s'agit de l'évolution de la Métropole après 2020. Le futur mode de scrutin rompt avec la logique intercommunale qui a prévalu jusqu'à maintenant. La Métropole étant une collectivité territoriale à part entière, il fallait un mode d'élection qui représente mieux le poids démographique de sa population. Jusqu'à aujourd'hui, l'organisation politique conduisait à une surreprésentation des habitants des communes moins denses par rapport aux communes plus peuplées comme Villeurbanne. Il était donc nécessaire d'en changer, cela a été fait et la place singulière de Villeurbanne comme circonscription unique consacre son poids dans l'agglomération. Les Villeurbannais seront donc mieux représentés demain qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Cela étant, nous ne devons pas en rester là. La Métropole est une expérimentation qui n'est pas encore achevée ni copiée pour le moment, ce qui devrait aussi nous interroger. Comme élus et comme citoyens, nous devons prendre notre part dans cette réflexion. Nous devons nous poser les bonnes questions sur l'identité que nous voulons pour la métropole de Lyon qui ne peut se résumer à des services en ligne.

Cette absence d'identité provient certes du contexte particulier de sa naissance, mais c'est aujourd'hui un frein à sa généralisation et, à terme, à son efficacité.

En 2020, la Métropole restera enfermée dans une multitude d'espaces aux frontières différentes : arrondissement, commune, circonscription législative, bassin de vie, circonscription métropolitaine, conférence territoriale, voici la liste des différents lieux

de pouvoir qui se superposent. Comment voulez-vous qu'un habitant s'y reconnaisse ? Comme quoi on n'est pas sorti du millefeuille !

Vous ajoutez à cela que ces espaces ne correspondent pas, tant s'en faut, aux espaces de vie et de déplacement des habitants de la métropole, le résultat est celui d'un éloignement des habitants. À partir de ce constat, une réflexion sur la nécessité de maintenir un échelon de proximité au niveau communal avec deux conditions.

La première : cet échelon de proximité, quelle que soit sa nature, peut être un référent crédible pour peser sur l'institution métropolitaine.

(Arrivée de Mme Haziza et de M. Merlin à 17 heures 04)

Des réflexions sont en cours dans notre agglomération à ce sujet, elles méritent d'y apporter attention car elles visent à défendre le maintien d'un échelon de proximité connu des habitants.

D'autres peuvent penser des solutions alternatives.

Deuxième condition : pour être crédible, il faut que la répartition des compétences soit claire. Il faut un échelon stratégique au niveau métropolitain, il s'agit des grandes lignes politiques d'agglomération qui, pour être efficaces, nécessitent un cadre plus large que celui de la commune, et il faut un échelon de proximité dans lequel les habitants puissent se reconnaître et agir.

Si nous ne réfléchissons pas tous à cette question, le risque est grand d'une perte de confiance dans cette institution. Il n'y a qu'à regarder aujourd'hui ce qui se passe à l'égard des institutions de l'Union européenne. Cette baisse de confiance entraînera une double crise : soit une abstention massive qui fera de la Métropole une institution qui ne représentera plus personne, soit ce sont les partis qui se disent antisystème qui rafleront la mise et qui mettront à bas les institutions patiemment construites pendant des années.

Mes chers collègues, le groupe socialiste et le groupe Radicaux Génération Écologie et Citoyens voteront cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci à tous les intervenants, à ceux qui le voteront et même à ceux qui ne le voteront pas.

Quelques mots parce qu'à vous entendre tous, je dois approfondir ce que j'ai dit préalablement ou répondre. Je prends un peu les choses dans l'ordre de vos interventions.

Monsieur Morel, quand vous faites le constat du conservatisme des administrations, de leur lourdeur, je l'ai dit moi-même. Après, on n'est pas dans le « Y a qu'à », il ne suffit pas de mettre M. Morel à la tête de tout cela pour que cela aille mieux. Parfois, à entendre votre discours un peu stratosphérique, on se demande le rapport que vous pouvez avoir avec la proximité de nos citoyens. Je pense que vous seriez confronté quelquefois à votre propre contradiction dans ce propos.

Je ne vois pas très bien ce que cela vient faire dans ce débat, vous avez parlé du logement et de baisser le pourcentage de logements sociaux dans les quartiers, c'est ce que nous faisons. À Saint-Jean, avant même le NPNRU, c'était notre objectif et cela s'est concrétisé. C'est le cas du quartier des Buers, qui lui vient de rentrer dans le NPNRU.

Cela me permet d'ailleurs de souligner que le comité d'engagement du NPNRU auquel j'étais à Paris voici maintenant trois semaines a retenu définitivement la candidature de Villeurbanne et de la Métropole puisque nous sommes associés, cela permet d'avoir une aide de l'ANRU qui se situe entre 25 M€ et 30 M€ (je le dis par rapport à ceux qui quelquefois marquaient leur scepticisme), qui nous permettra d'engager cette opération dans de meilleures conditions que si nous n'avions pas été retenus au niveau de l'ANRU. Nous aurons l'occasion peut-être d'y revenir, je ne m'attarde pas trop sur ce sujet même si c'est quelque chose d'une grande importance.

Sur l'ode au numérique, je veux bien, on rentre dans une société dans laquelle il y aurait une révolution du numérique, on en a plein les journaux, les réalités sont là. Pour autant, le fait d'y entrer ne doit pas nous faire oublier ce que peut être aussi la fracture numérique. Puisque vous avez parlé du jeune dans le bus qui expliquait à sa mère, dans le domaine des personnes âgées, si tous les services sont mis en ligne numériquement, cela pose quelques problèmes.

M. Hervé MOREL.- Je l'ai dit moi-même aussi.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez dit vous-même et je le dis aussi.

M. Hervé MOREL.- Nous sommes d'accord sur ce point-là.

M. LE MAIRE.- Le bisounours numérique mérite d'être un peu atténué, on ne peut pas non plus se dire qu'il faudrait aller plus vite dans ce domaine sans prendre en compte les réalités sociales, d'âge, de la démographie qui font que l'on ne peut pas simplement dire, au moment où nous y sommes, qu'il suffirait de. Non, ce n'est pas ainsi que cela se passe dans notre société.

Sur le guichet, par exemple, cela me permet de dire ce que nous n'avons pas obtenu dans ce contrat, nous aurions souhaité, dans le domaine justement des personnes âgées, que le rapprochement entre le CCAS de Villeurbanne qui a dans sa responsabilité non pas la gestion mais qui intervient dans le domaine des personnes âgées de différentes manières et sur beaucoup de sujets, puisse à voir avec ce que fait la Métropole anciennement du Département dans ce domaine, d'une manière peut-être un peu plus mutualisée.

Cela ne veut pas dire que l'on ne voit pas les services, d'ailleurs, lorsque dans cette même salle, voici quelques semaines voire quelques mois, les services de la Métropole sont venus nous parler du pacte, l'objectif était assez partagé : le fait par exemple d'avoir un seul guichet pour les personnes âgées, pas forcément numérique et même pas numérique du tout pour l'essentiel, mais dans lequel les personnes se rendent quand elles ont à demander quelque chose.

À Villeurbanne, nous avons développé cela au sein de la maison des aînés où est installé le CCAS dans sa partie gérontologique, il joue ce rôle. À Villeurbanne, il y a trois maisons de la métropole, ex-maisons du Rhône (MDR), qui, pour certains côtés, jouent aussi ce rôle. Des gens vont à la MDR d'abord, ensuite on les renvoie à la maison des aînés. Nous aurions souhaité que cela avance, cela n'a pas été possible pour des raisons liées à des lourdeurs administratives ou à des systèmes à l'ancienne, alors qu'à Lyon et je ne dis pas que c'était sans doute un peu plus facile, où il y avait des CCAS par arrondissement, il y avait aussi des maisons de la métropole par arrondissement, le principe d'une fusion des maisons de la Métropole et des CCAS a été acté, alors que ce

n'était même pas dans les objectifs du contrat.

Les caractéristiques géographiques rendaient les choses plus faciles. Chez nous, il y avait un CCAS, une maison des aînés, trois maisons de la Métropole. Sur ce sujet, malgré une bonne volonté de part et d'autre, malgré notre engagement, pour l'instant, nous n'avancions pas au rythme que nous souhaiterions. Nous en faisons le constat.

Madame Vessiller, je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit pour l'essentiel. Sur la propreté, les meilleures intentions pourraient nous conduire à faire davantage, mais la collaboration dans le domaine de la propreté ne doit pas nous conduire à faire en sorte qu'à Villeurbanne on mette en place les services propreté quand c'est de la compétence de la Métropole. C'est aussi la tentation quelquefois de la Métropole de dire : « Si vous voulez cela, débrouillez-vous ». Or, depuis que la Communauté urbaine a été créée, la Ville n'a plus l'exercice de la propreté, nous n'avons plus d'agents de salubrité, plus de matériel pour nettoyer. Nous agissons auprès de la Métropole pour qu'elle fasse et nous le faisons souvent à travers ce travail, mais il faut faire attention au fait que, sous prétexte de travailler ensemble, on n'en vienne pas à avoir un service propreté qui n'est pas de notre responsabilité. Cela se joue autrement

Monsieur Poncet, vous nous avez fait un discours de la méthode que je partage parce que c'est celui qui est écrit dans le pacte, je pense l'avoir aussi énoncé. Vous l'avez fait à votre manière mais il n'y avait pas de différence.

Vous avez dit qu'il n'y avait rien de bien novateur, qu'il fallait rassurer les communes. Non, nous n'avons pas besoin d'être rassurés à Villeurbanne, nous aurions préféré être un peu moins assurés et aller peut-être plus de l'avant. Pour une commune comme la nôtre, le mot « rassurer » n'avait guère de sens.

J'ai dit moi-même que nous ne souhaitions pas entrer dans une logique descendante mais on ne peut pas dire que le contrat aujourd'hui nous enferme dans une logique descendante. Nous aurions souhaité qu'il y ait une logique de collaboration mais la logique descendante n'est pas venue se poser là d'une certaine manière.

M. Martin a dit que ce n'était pas le big-bang, nous sommes d'accord, c'est vrai que l'on ne fait pas du passé table rase, heureusement d'ailleurs, mais en même temps ce n'est pas le cas ici. Moi-même, je l'avais dit en citant d'ailleurs ce qu'avait dit M. Cochet à propos du pacte métropolitain qu'il a signé à Caluire.

Vous avez déploré qu'il y ait des fiches non retenues, celle des 0-12 ans. Oui, nous aussi, mais nous avons à Villeurbanne un service de santé scolaire comme à Lyon, comme à Vénissieux, qui a une histoire, dans lequel il y a des personnels, qui est efficace, qui travaille, qui conduit un certain nombre d'actions et, à partir de là, on ne peut pas traiter toutes les communes de la même manière. Des communes qui sont non pas dans la ruralité mais plus petites n'ont pas de service de santé scolaire, c'est l'Éducation nationale qui le fait, dans des conditions généralement beaucoup plus restreintes en termes de présence auprès des scolaires, dans le temps et dans l'efficacité.

Évidemment, elles voient arriver à la Métropole le 0-12 ans, elles trouvent cela bien, elles n'ont pas une capacité telle qu'elles puissent entrer en dialogue et en discussion. Nous, parce que nous avons le service de santé scolaire, parce qu'il fait un certain nombre de choses, parce qu'il est efficace, parce que si nous étions dans un service national, nous

aurions beaucoup moins, notre rapport avec la Métropole n'est pas le même, il est plus exigeant. La Métropole veut garder les compétences de la PMI, on n'arrive pas trop à bouger sur ce point. Nous avançons quand même un peu mais c'est aussi parce que notre niveau d'implication dans ce secteur est déjà élevé que l'adaptation de l'outil est plus difficile.

Il faut quand même dire aussi que le pacte n'est pas tout, même si c'était autre chose, tout n'est pas dans le pacte. Il y a beaucoup de choses que nous menons ici, quelquefois avec la Métropole, qui ne font pas partie du pacte. C'est quelque chose dont il faut aussi se rappeler.

Je terminerai avec le secteur culturel parce que vous avez dit « Je n'ose imaginer que ce soit une forteresse culturelle à Villeurbanne », non, ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées et qu'elles se passent. Simplement, la Métropole, en matière culturelle, ce n'est quand même pas grand-chose, excusez-moi de le dire. Il y a les grands événements qui sont issus du Département, Les Nuits de Fourvière en ce moment, le festival Lumière en octobre, les deux biennales et, pour le reste, pour l'enseignement artistique, ce sont les compétences du Département qui ont été reprises, ce sont les petites écoles, ce n'est ni le conservatoire de Lyon ni l'école nationale de musique de Villeurbanne, et ce n'est pas plus mal qu'il en soit ainsi d'une certaine manière. Pour la lecture publique, c'est aussi les villes qui auparavant dépendaient de la bibliothèque centrale de prêt, qui n'avaient pas un réseau de lecture publique comme le nôtre.

(Arrivée de Mme Maurice à 17 heures 17)

À partir de là, tout ce qui est développé dans ce secteur ne nous concerne pas. Honnêtement, puisque nous sommes la semaine après Charivari, au vu de l'outil que nous avons développé ici, je ne suis pas sûr que si nous avons un outil métropolitain qui coiffait tout, nous serions capables de faire ce qui a été fait samedi avec l'école nationale de musique dans la diversité des pratiques, dans l'éclat qui a été donné à cette manifestation qui témoigne un peu de la réalité de cette école.

Ce n'est pas une question de forteresse culturelle, c'est une question d'identité, le fait qu'un certain nombre d'outils ont été développés dans lesquels nous avons investi. Des enseignants, des élèves y sont, aujourd'hui, ils sont capables de produire, quand c'est une manifestation, quelque chose qui est assez exceptionnel. C'est vrai que nous n'avons pas à être une forteresse mais que nous gagnons quand même du fait d'être restés dans une identité et dans notre authenticité en quelque sorte, ce que nous permet de faire cette école.

Il faut parfois faire attention et ne pas sacrifier à ce qui peut être un cliché en disant que nous ne souhaitons pas être atteints dans notre forteresse culturelle.

Mes chers collègues, je vais m'arrêter là. Sur l'évaluation, nous verrons en marchant. Tout ce qui relève de l'expérimentation relève forcément de l'évaluation, encore plus que les autres secteurs puisque ce sont des endroits où on doit apprécier les avancées que nous pourrions avoir.

Je vais mettre ce contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour les années 2018-2020 aux voix.

- Adopté à la majorité (43 pour - 3 contre – 7 Abstentions) –

2 – APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI DU 22 JANVIER 2018 DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Comme Gilbert-Luc Devinaz l'a dit dans son propos, c'est la journée des contrats, non pas des dupes mais quelquefois un peu quand même, surtout sur celui-là. Je vais là aussi vous le présenter.

Ceux qui étaient à la Métropole lundi, puisque nous avons adopté le même exercice, le même contrat décliné pour la Métropole, entendront sans doute un certain nombre des arguments qui ont été évoqués, même si l'objet n'est pas tout à fait le même mais la règle du jeu et la mise en musique sont les mêmes pour la Métropole et la Ville, ce qui permet de rappeler que, dans notre département, ceux qui sont concernés par cet exercice, qui sont invités à signer avec l'État ce que je n'ose appeler un contrat (vous avez vu que le titre que nous avons donné avait un sens, l'application de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018), appliquent la loi.

La loi nous impose le contrat mais, en même temps, c'est une application de la loi et ce n'est pas tout à fait un contrat au sens où on peut l'entendre habituellement.

Pour revenir à mon propos initial, sont concernés dans notre département la Métropole, le Département du Rhône, les collectivités qui ont un budget de plus de 60 M€ de fonctionnement, c'est-à-dire Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Vaulx-en-Velin. Voilà pour donner le tableau géographique.

L'exercice qui nous est demandé est un peu inédit. Après plusieurs années de baisse de la dotation que les collectivités locales ont été dans l'obligation de gérer dans le quinquennat précédent, il faut savoir le dire et le reconnaître, dont nous avons eu à assurer les conséquences, la loi propose aux élus locaux désormais d'entrer dans un processus de contractualisation, ce qui a priori, dit ainsi, peut apparaître plus positif mais c'est un processus de contractualisation qui est très fortement encadré. L'expression utilisée par l'Association des maires des grandes villes de France, que j'ai vue dans un document, c'est plutôt de passer sous la toise que d'avoir à signer un contrat.

La contractualisation entre l'État et les Villes n'a rien de nouveau, il nous est arrivé de contractualiser mais, jusqu'à maintenant, elle portait sur la mise en œuvre de certaines politiques publiques de manière convergente et partenariale. C'est le cas du contrat de stratégie en matière de prévention de la délinquance, cela a été le cas en matière culturelle pour d'autres choses récemment, pour maintenir les subventions et maintenir aussi les subventions de l'État. On pratique cette notion de contrat avec l'État, elle est en soi quelque chose qui peut être positif, vertueux.

Nous ne sommes pas dans ce cas de figure ici, et ce qui était présenté, même si le terme a été abandonné ensuite, même par l'État, un contrat de confiance, en fait, c'est véritablement un contrat de défiance de l'État vis-à-vis des collectivités locales. Défiance parce qu'on considère que, par essence, les collectivités locales sont dépensières, et on considère que pour baisser le déficit public de la France, ce qui peut être un objectif que

nous pouvons partager, on va s'adresser très fortement aux collectivités locales, et on va s'y adresser davantage qu'à l'État lui-même, ce qui est assez paradoxal parce que les collectivités locales ne participent au déficit de la France que pour 13 % alors que l'État y participe pour le reste. Il est demandé un effort de 13 Md€ pendant cette période, les collectivités locales sont amenées à en assurer une partie qui est presque inversement proportionnelle à ce qu'elles représentent au niveau de la dette. On a quand même cette situation de déséquilibre dans l'effort qui est demandé aux uns ou aux autres.

Un exercice qui est inédit aussi parce qu'il intervient au moment même où nous avons déjà voté notre budget municipal 2018 qui servira de référence pour la suite. Ce n'est pas le budget 2018 qui servira de référence mais le compte administratif que nous constaterons l'année prochaine, mais il a quand même un rapport avec le budget primitif que nous avons voté, sinon on pourrait nous en faire grief.

Cela nous amène donc à requestionner d'une certaine manière l'équilibre de notre budget au regard de ce contrat qui arrive comme un exercice consistant à passer sous la toise alors que nous avons déjà voté notre budget 2018.

Les conséquences peuvent être lourdes pour notre ville. Nous avons engagé ces dernières années un vrai travail d'optimisation de la dépense publique, voire amputé nos recettes jusqu'à 2 %, avec un effet cumulatif sur plusieurs années. À nouveau, nous devons entrer dans un exercice inédit qui conduit quand même à rester dans des objectifs qui certes ne sont pas calculés de la même manière mais qui peuvent conduire à des efforts supplémentaires, ce qui n'est pas en soi mauvais mais qui viennent s'ajouter aux autres. C'est quand même quelque chose qui est un peu difficile.

Il faut être clair, je l'ai dit à la Métropole dans mon intervention lundi dernier, c'est un faux processus contractuel puisqu'il n'y a rien à négocier. Ce n'est pas véritablement une négociation, nous avons un taux national de 1,2 % et il est corrigé avec les ratios que vous avez dans la délibération. Je n'y reviens pas, vous l'avez vu, les comparaisons de CA à CA, un certain nombre de ratios qui caractérisent la commune en population, en logements. C'est une fausse négociation à ce niveau puisque les ratios sont calculés, on met presque cela dans la machine et on trouve ce que cela donne.

Peut-être plus fondamental encore, puisque ce contrat n'est jugé que sur la hausse des dépenses de fonctionnement (1,2 %), ce sont les seules dépenses de fonctionnement qui servent d'horizon, de termes du contrat. Or, on le sait bien ici à Villeurbanne, une bonne gestion, pour laquelle nous avons été souvent distingués et nous pouvons l'être encore, cela conduit à évaluer le rapport entre les recettes et les dépenses, entre investissement et fonctionnement, et pas simplement à évaluer le seul ratio des dépenses de fonctionnement. Premier point.

Ensuite, ce focus qui est mis uniquement sur les dépenses de fonctionnement aura des conséquences parce que nous essayons de ne pas être trop manches, si on peut dire, excusez-moi de cette demi-vulgarité, et les adaptations que nous aurons pour cela peuvent être lourdes : soit nous nous désengageons d'un certain nombre d'activités pour diminuer nos dépenses de fonctionnement, soit nous sommes amenés à utiliser d'autres modes de gestion dans la fonction publique, qui ne sont pas déshonorants en soi, je pense aux délégations de service public que nous pratiquons pour un des équipements

petite enfance qui a donné lieu à un débat. Au niveau de la Métropole, pour les eaux, ils ont une délégation de service public, pour d'autres secteurs aussi. Ce n'est pas une privatisation, ne confondons pas les choses.

Mais il est évident que quand on entre dans un fonctionnement directement municipal en régie, cela signifie que l'on a beaucoup de dépenses parce que, derrière, il y a des personnels. On a des recettes dans le cas des équipements petite enfance, celles de la CAF, des parents, un différentiel qu'apporte la Ville, et, derrière, on a des dépenses. Si vous êtes en délégation de service public, les recettes ne sont pas pour vous mais pour le délégataire, et les dépenses de la Ville sont réelles mais sont simplement le différentiel. Vous voyez bien que cela conduit à une façon de gérer qui n'est plus tout à fait la même, et cela dans le seul objectif de diminuer nos dépenses de fonctionnement.

C'est une façon un peu tordue quand même d'aborder les choses, et cela peut entraîner, dans la façon de fonctionner au niveau du service municipal et des personnels qui y sont, à des postures uniquement pour rentrer dans le cadre de ce « contrat ».

Le principal avantage d'entrer dans ce contrat, c'est qu'en cas de dépassement de l'objectif chiffré de 1,2 % (1,16 % pour nous), nous n'aurons des pénalités qu'à hauteur de 75 % alors qu'en cas de non-signature, elles sont de 100 %. Si vous signez et vous dépassez, vous avez 100 % de malus, l'objectif n'est pas de dépasser mais on peut être amené à le faire à un moment pour des raisons politiques dont on peut discuter.

Pour Villeurbanne, cela se chiffre en quelques centaines de milliers d'euros, évidemment, cela dépend du niveau du dépassement, sachant que ce dépassement est quand même limité à 2 % des recettes de fonctionnement. Il y a quand même un plafond mais ce plafond est élevé. Si nous étions à ce plafond, nous serions sur des chiffres de quelques millions d'euros.

Il y a cet avantage d'être moins pénalisant quand on signe que quand on ne signe pas.

L'autre avantage est spécifique à Villeurbanne, en tout cas c'est ce que nous avons fait valoir dans la discussion avec le préfet, nous avons pu l'obtenir, je ne cache que si nous ne l'avions pas eu, notre attitude aurait pu être différente. Nous pouvons penser raisonnablement que nous resterons dans l'objectif de 1,2 %, nous essaierons en tout cas. Il se trouve qu'en 2018, vous l'avez voté ici, il y a eu une discussion, nous avons été amenés à inscrire dans le budget 2018 ce qui résulte du contentieux que nous avons eu avec les écoles privées. C'est sur l'année 2018, en quelque sorte, que nous avons payé à la suite d'une décision que l'on peut qualifier sinon de décision de justice mais de contentieux suite à une expertise demandée par le tribunal administratif, ce qui nous a permis d'argumenter auprès de la préfecture pour montrer le côté exceptionnel de cette dépense et une exceptionnalité qui nous est imposée. Cela représente environ 2 M€, même un peu plus maintenant puisque, avec la délibération que nous voterons tout à l'heure pour l'école juive où le rattrapage se fait sur trois ans seulement, nous serons à 2,1 M€.

Au début, nous l'avions mis dans une annexe et maintenant nous le mettons dans l'article 5 de la convention, ce qui est mieux pour le faire-valoir. Le préfet agissant pour l'État a dit que l'on prenait en compte cette exceptionnalité. Ce n'est pas rien parce que le budget primitif que nous avons voté est à 4 %, alors que nous devons être à 1,2 %,

mais dans ces 4 % en plus, les 2 M€ des écoles privés représentent environ 2 %. Si on les enlève dans la comparaison sur le budget, on est assez près des 1,2 %. Après, nous avons un effort à faire pour que le compte administratif arrive à 1,16 % mais on entre dans des choses qui sont beaucoup plus possibles.

Deuxième aspect que nous avons aussi pu faire inscrire, nous avons vu ce qui avait été fait dans d'autres collectivités, notamment à Bordeaux, alors que la ville de Lyon ne l'a pas fait mais je pense que si, derrière, nous le faisons, elle sera intéressée pour s'inscrire dans cette dynamique, nous avons pris en compte ce qui relève du stationnement payant. Le stationnement payant, c'est la même problématique que pour la DSP en gros : vous avez des recettes qui sont celles du forfait post stationnement (FPS) et ces recettes pour la Ville sont pour l'essentiel utilisées pour payer le salaire des ASVP et ce qui va avec.

Nous sommes dans un dispositif où nous faisons des dépenses supplémentaires pour un objectif de stationnement payant que certains ne partagent pas mais nous pouvons considérer que c'est un objectif au niveau de la Ville qui a ses raisons, et ces dépenses nous servent à payer du personnel pour le faire respecter. Le contrat ne compte que les dépenses, pas les recettes. Dans ce même article 5, nous avons sorti ce qui relèvera du stationnement payant et du développement à venir.

Il ne s'agit pas de nous faire des compliments nous-mêmes mais nous avons pu, sur la situation locale, aborder cela.

M. Grignard m'indique que nous sommes dans un engagement sur trois ans. L'importance de cet engagement sur trois ans, c'est que les 1,16 %, avec le corollaire que je viens d'évoquer sur les dépenses exceptionnelles que nous prenons sur le CA 2018, sont acquis pour trois ans. Si nous faisons moins que 1,2 %, la première année aura donné la tendance et nous la garderons, quel que soit ce que l'on fait après. D'où la nécessité de sortir ces dépenses exceptionnelles.

Ce contrat, sur ses principes, ne nous convient pas du tout, c'est un faux contrat. Il conduit à faire des collectivités locales les acteurs du désendettement public mais si on ne le signe pas, on paie plus que si on le signe. C'est une situation un peu paradoxale qu'il faut prendre en compte et qui nous amène à vous proposer de le signer, tout en l'accompagnant d'un discours qui est de dire que c'est quand même un contrat de dupes d'une certaine manière. J'ai essayé de vous expliquer pourquoi il valait quand même mieux le signer que de ne pas le signer.

Nous avons des interventions de tous les groupes pour six minutes maximum. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport nous expose les conditions de la contractualisation entre l'État et la Ville de Villeurbanne pour la maîtrise des dépenses publiques de fonctionnement.

Certes, cette loi est très contraignante, voire autoritaire, et nous aurions aimé un cadre plus respectueux du principe de subsidiarité. La gauche relève qu'il s'agit d'une remise en cause du principe de libre administration de notre commune, certes !

M. LE MAIRE.- Pas seulement la gauche, tous les élus locaux le relèvent !

M. Hervé MOREL.- Je viens de dire que je suis d'accord.

Toutefois, le gouvernement a raison de vouloir contrôler les dépenses de fonctionnement pour que tout simplement nous cessions d'emprunter pour pouvoir fonctionner. Cette tendance malheureuse instaurée par la gauche dans le premier gouvernement de François Mitterrand...

M. LE MAIRE.- Vous êtes à Villeurbanne !

M. Hervé MOREL.- Je vais revenir à Villeurbanne.

... n'a malheureusement pas été réellement contrecarrée depuis, même si de timides réformes ont eu lieu pendant la présence de la droite et du centre au gouvernement.

Au total, la France ne s'est pas suffisamment réformée contrairement à la plupart des pays voisins qui ont, suite à ces réformes, retrouvé le quasi plein emploi.

Certes, il y a bien eu des tentatives, ou plus précisément des tentations, par exemple avec l'arrivée de Tsipras en Grèce pour affronter le diktat du monde de la finance ! Cela a fait pschitt et Tsipras qui menaçait de ne plus rien rembourser et de quitter l'euro et L'Europe n'en a rien fait. Il s'est plié aux demandes du FMI et de l'Europe pour accepter enfin une baisse des dépenses de fonctionnement et nier le vote des Grecs trop naïfs. Malheureusement pour les Grecs, cela a été payé au prix fort car la Grèce avait trop traîné pour se réformer.

De toute façon, si Tsipras n'avait pas cédé, les retraités et fonctionnaires grecs n'auraient plus touché leur pension et salaire et le chaos serait vite arrivé, comme en Argentine dans les années deux mille, pays qui n'en finit plus d'essayer de se redresser.

Pierre Moscovici se souvient subitement, fin de mandat oblige, qu'il a été socialiste et demande l'allègement de la dette grecque. Étaler, c'est possible, mais on ne peut pas demander aux Français déjà en peine avec leur dette de contribuer davantage au remboursement de la dette résultant des emprunts grecs.

Il n'y a bien qu'à gauche que l'on ose prétendre qu'un pays emprunte et qu'un autre rembourse !

Revenons en France et à Villeurbanne. Malheureusement, le gouvernement n'a pas eu le choix car nous sommes le plus mauvais élève de l'Europe en matière de dette et de dépenses de fonctionnement. La France a sans doute le record du monde des dépenses sociales mais elle est aussi sur de nombreux points très mauvaise au niveau des résultats sociaux où nous sommes considérés comme mauvais sur de très nombreux points comme l'éducation et la pauvreté.

Dépenser sans compter pourrait être le leitmotiv de la gauche française. Macron n'a pas eu d'autres choix que d'imposer d'apprendre à compter !

C'est un peu contraire à nos principes décentralisateurs mais, vu l'urgence de la situation, il était nécessaire d'encadrer très arbitrairement les budgets de fonctionnement. Les groupes de gauche vont, sans doute, à notre suite, râler sur cette contrainte, mais sans cette contrainte, le Conseil aurait sans doute voté plus de dépenses.

Cela nous imposera de compter sur tous les postes, bref, dépenser sans compter, c'est

fini !

On ne peut pas arguer des nécessaires dépenses sociales sans réfléchir à ce que nous sommes capables de dépenser.

La France dépensait trop mais Villeurbanne dépense aussi trop, et si les finances sont relativement saines, c'est uniquement grâce à la croissance régulière de la population, la fameuse croissance qui simplifie tant la gestion comptable.

La population continuera de croître à Villeurbanne et cela concernera surtout les équipements, mais il est urgent de s'adapter aux réformes de fonctionnement nécessaires pour notre commune.

Si, au niveau des revenus, Villeurbanne est dans la moyenne, les plus modestes ont été concentrés dans les quartiers en difficulté. Un vrai changement est nécessaire pour résorber progressivement cela.

La loi prévoit de regarder la dépense réelle de fonctionnement, cela n'est pas très judicieux car elle est difficile à prévoir. Villeurbanne sera limitée dans les prochaines années à une croissance de ses dépenses réelles de fonctionnement à 1,16 %, décidée par l'État. La Métropole a obtenu 1,19 %.

Quels sont nos degrés de liberté à Villeurbanne ?

Le plus sûr est de limiter la masse salariale qui est supérieure à la moyenne à Villeurbanne. Cela exigerait une réelle analyse emploi par emploi et il faudrait sans doute attendre que la municipalité soit renversée pour qu'une vraie analyse soit faite en ce sens.

Nous devons donc limiter au maximum les dépenses non indispensables, c'est ce que notre adjoint aux finances nous disait dans le débat d'orientations budgétaires. Pour cela, nous devons optimiser les services en recourant davantage à la délégation de service public, comme ont su le faire les pays nordiques tout en préservant un service social de qualité. La cantine centrale est par exemple un cas d'école et, chaque fois que nous avons demandé, ici même, le coût réel d'un repas, la municipalité n'a pas su nous répondre clairement. Sur le périscolaire, nous sommes favorables à des services de qualité mais bien gérés. Nous devons donc faire des économies sur d'autres domaines.

En conclusion, ce contrat montre à quel point la municipalité devra apprendre à bien compter les dépenses de fonctionnement et ses besoins en ressources humaines en particulier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci de toutes ces leçons. Monsieur Morel. Je peux vous faire une suggestion, vous pourriez être l'éditorialiste de *Morel Magazine International*. Je ne suis pas sûr de l'audience que vous auriez.

M. Hervé MOREL.- Je prends cela pour un compliment

M. LE MAIRE.- Si vous le prenez pour un compliment, c'est très bien, je ne peux pas vous dire autre chose, mais je ne suis pas sûr que ce magazine international dont on peut parler ait un grand tirage. C'est sur ce point que le compliment mériterait d'être un peu nuancé.

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat s'engage ce soir à Villeurbanne comme dans 322 collectivités de France depuis quelques semaines et il est d'envergure. Débat d'envergure car ce projet pose de sérieuses questions, tant sur la forme que sur le fond, sur le court et le long terme et même sur l'histoire de notre collectivité.

L'acte I de la décentralisation avec les lois Deferre en 1982 puis l'acte II dans les années quatre-vingt-dix, et enfin l'acte III avec la loi MAPTAM et la loi NOTRe s'inscrivent dans un rapport de modernisation de l'action publique où les collectivités gagnent en compétence, en périmètre et en rationalisation. Mais avant tout, ces actes inscrivent une continuité dans le principe de territorialisation et de libre administration des collectivités que l'action de ce gouvernement vient balayer d'un revers de loi. Cette contractualisation accentue de fait le contrôle de l'État sur les grandes collectivités locales. D'autant plus que, sur la forme, la méthode de négociation bilatérale, c'est-à-dire commune par commune, est une stratégie individualisante des enjeux collectifs : diviser pour mieux régner, c'est la devise de Macron !

Certains qualifient abusivement ce contrat, vous en avez parlé Monsieur le Maire, de « contrat de confiance ». Sur quelle confiance peut-on se reposer quand un gouvernement supprime, sans concertation, la taxe d'habitation, et réduit massivement les contrats aidés ou lorsque les collectivités sont obligées de pallier les carences de l'État, je pense notamment à la question de l'accueil des réfugiés dans des conditions dignes ? De quelle confiance s'agit-il lorsque nos collectivités doivent assumer toujours plus de prérogatives régaliennes du fait du désengagement de l'État, à l'image de l'insuffisance des effectifs de la police nationale par exemple ?

Si la méthode est moins brutale qu'une baisse des dotations, elle n'en est que plus insidieuse et ne s'apparente certainement pas à un contrat de confiance avec du gagnant-gagnant de chaque côté.

Alors même que les dépenses de fonctionnement dans les collectivités augmentent, le gouvernement actuel, dans la continuité des précédents, demande aux collectivités locales un effort de réduction de 13 Md€ de leurs dépenses d'ici 2022 sur 50 Md€ d'économies de l'ensemble des dépenses publiques. C'est une vision « petit bout de la lorgnette » de la part de l'État car quand bien même une collectivité aurait de nouvelles recettes (fiscales, financements européens ou autres...), elle ne pourrait pas les dépenser avec cette règle absurde d'encadrement des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement à Villeurbanne augmentent car la population augmente et la Ville développe des services publics : ouverture de classes, ouverture de nouveaux équipements, et cette tendance va se poursuivre à Villeurbanne au regard du PLU-H qui sera voté en fin d'année.

Vous nous soumettez la proposition d'une limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à une moyenne annuelle France entière de 1,2 % applicable à chacune des 322 collectivités. Cela serait mis en œuvre dans le cadre d'une contractualisation dont toutes les règles de la contractualisation seraient fixées par l'État. Pour Villeurbanne, ce taux a été fixé, après discussions avec les services préfectoraux, à 1,16 % : tant mieux si

les dépenses exceptionnelles des subventions aux écoles privées ont été sorties des dépenses 2017 prises en compte dans le calcul de l'État, de même que les dépenses des ASVP, sur la surveillance du stationnement. Nous regrettons toutefois que d'autres éléments n'aient pas été intégrés, comme l'effort de la Ville au titre du logement social, comme a pu l'obtenir la Ville de Paris. Malgré quelques améliorations comptables consenties, quelques menus pourcentages négociés, l'équilibre et surtout l'esprit du contrat restent vraiment léonins.

Léonins car elle ne peut faire que deux choix cornéliens : soit respecter le taux fixé en faisant des économies sur le dos des services publics et ce sont les Villeurbannais qui y perdront, soit dépasser le taux de 1,15 % de dépenses et, dans ce cas, l'État sanctionnera la Ville financièrement, en retenant une partie de ses recettes fiscales ! Car la Ville a prévu des investissements avec de nouvelles crèches, écoles, gymnases - et c'est tant mieux car ils sont nécessaires - mais ceux-ci vont générer des dépenses de fonctionnement qui seront surtout de la masse salariale et des charges générales. Et on sait que les économies liées à une meilleure organisation, à la mutualisation, à la dématérialisation sont en grande partie déjà faites et que le risque à l'avenir est de dégrader le service public. Cela nous inquiète.

De plus, sans marges de manœuvre sur la masse salariale, comment va-t-on améliorer l'attractivité des carrières sociales (aide aux personnes âgées, travailleurs sociaux) si on en reste à des salaires qui n'évoluent pas ?

Même si nous avons bien compris, Monsieur le Maire, que cette contractualisation nous était imposée, cette nouvelle tutelle imposée du gouvernement sur les collectivités est inacceptable et ne permettra pas aux collectivités de développer les politiques sociales et écologiques dynamiques nécessaires aux enjeux auxquels nous devons faire face.

Pour finir, nous avons bien noté, Monsieur le Maire, que c'est vous qui avez rapporté cette délibération très financière, alors que d'habitude c'est votre adjoint aux finances.

Nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi mais dans la logique de votre propos, on pourrait comprendre que, parce que c'est moi qui l'ai rapportée, vous vous absteniez. Ce n'est pas cela quand même ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Aucun lien Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE.- Il y avait une apparence de logique, je pense que ce n'était pas le cas mais reconnaissez qu'à la fin...

Mme Zemorda KHELIFI.- Cela n'aurait pas été présenté de la même manière.

M. LE MAIRE.- Alors vous auriez voté non si cela avait été M. Kabalo ! *(Rires)*

C'est la première fois que nous signons un tel contrat, ce qui explique quand même que le maire puisse en être le rapporteur.

Mme Béatrice VESSILLER.- Il n'y a aucune différence d'appréciation sur le sujet.

M. LE MAIRE.- Nous allons continuer avec M. Poncet.

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur Kabalo aussi car je vais parler des méfaits de la Macronite aiguë.

Voici donc l'application concrète pour notre commune de cette loi de programmation des finances publiques voulue par notre cher président.

Je dis « cher » pour rappeler que notre président olympien aime les biens fortunés et qu'il se rêve plus en Danaé qu'en Jupiter, même au bord de sa piscine gonflable de Brégançon.

Cette loi de programmation constitue une véritable révolution pour les collectivités locales. Cela prouve au passage que l'on peut être banquier chez Rothschild et révolutionnaire en matière de finances publiques !

C'est donc à un véritable big-bang dans le domaine de la gestion des collectivités auquel nous allons assister, et ce dès 2018, avec des conséquences importantes pour les communes.

Petit rappel en guise de prologue : la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 a pour objectif de mettre en place un ralentissement de la progression des dépenses publiques en cinq ans. Le gouvernement fixe des objectifs ambitieux d'évolution des finances publiques :

- retour à l'équilibre des finances publiques en 2022 ;
- baisse de la part des dépenses publiques dans le PIB de 3 points ;
- réduction du poids des prélèvements obligatoires ;
- réduction de 5 points de l'endettement public ;

Mais cette loi répond en réalité aussi à deux autres objectifs :

- le respect des objectifs imposés par Bruxelles dans le cadre du pacte de stabilité, ce qui se traduit par l'application d'une politique d'austérité ;
- une stratégie de finances publiques basée sur une baisse rapide des prélèvements obligatoires visant à redonner du pouvoir d'achat aux ménages et favorisant l'investissement productif.

Mais revenons à nos moutons comme disait Jeanne d'Arc, les collectivités sont donc mises à contribution à travers des modalités contractuelles.

Après une période de baisse des dotations de l'État depuis quatre ans, les collectivités vont donc devoir maîtriser l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement limitée à 1,2 % par an, ce qui équivaut à les stabiliser compte tenu de l'inflation, et réduire leur endettement.

L'objectif est clairement de financer l'investissement par des économies en fonctionnement avec un moindre recours à la dette. Ce contrat aura logiquement pour conséquence de réduire drastiquement les investissements.

On assiste donc à la mise sous tutelle des collectivités au moment où l'on souhaite métropoliser le pays.

Les communes vont donc se retrouver sous une double tutelle : l'État et la Métropole !

Cette mise sous tutelle a d'ailleurs été validée par le Conseil constitutionnel qui a estimé que l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques justifiait les mesures

d'encadrement des dépenses locales, et que cela ne portait pas atteinte au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Il est vrai que cette nouvelle approche transparente et partenariale repose sur la confiance et la responsabilité. Fini les années de baisse uniforme et non concertée des dotations aux collectivités. À présent, les collectivités doivent s'amputer elles-mêmes !

Le paradoxe est que c'est un État surendetté qui souhaite maîtriser l'évolution des dépenses publiques en volume en faisant porter l'effort principalement sur les collectivités.

Ainsi, à partir de 2020, leurs prévisions de croissance et leur évolution seront systématiquement inférieures à celles des autres administrations publiques.

Concernant son application et ses conséquences pour Villeurbanne, même si la situation de la Ville est saine au niveau de son endettement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des investissements va rapidement se poser, notamment dans le cadre d'un PLU-H qui impose une densification de la ville. D'autant plus que l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016 nous ramène à un taux d'évolution de 1,16 %.

En conclusion, nous allons voter ce contrat. D'ailleurs avons-nous vraiment le choix ?

En réalité non ! Comme vous l'avez indiqué, des sanctions sont déjà prévues !

On peut être d'accord sur le postulat qu'il faut enfin mettre un terme à la spirale de l'endettement et assainir les finances publiques, cependant on voit aussi la finalité de la politique de notre président : mettre en place une politique ultralibérale qui laisse circuler les biens et les personnes, nie l'existence des nations et des peuples et favorise l'intérêt privé au détriment du bien public.

Bref, nous sommes donc obligés de pactiser avec Jupiter en espérant qu'il ne se transformera pas en diable pour les collectivités.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Poncet. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une offre que l'on ne peut pas refuser, tel aurait pu être le nom de cette contractualisation puisque, effectivement, si on ne signe pas, on perd deux fois. Ce qui est présenté comme une contractualisation négociée, on a du mal à appeler cela vraiment un contrat et on a du mal à appeler cela vraiment une négociation parce que les clauses ne sont pas négociables, les objectifs et les moyens non plus. On doit maintenir une hausse en dessous de 1,16 % sous peine de sanctions, corrigée de l'inflation prévue à 1,4 % sur la période prévue, cela signifie une baisse de 0,25 % par an.

Le respect des objectifs peut octroyer une majoration de la dotation de soutien d'investissement local et l'assurance d'une stabilité des dotations en théorie sur l'ensemble des territoires. Les baisses de dotation successives des gouvernements précédents, néanmoins, et il faut quand même le souligner, sont stoppées, tant des gouvernements de gauche que de droite. En cela, ce serait un peu hypocrite de considérer que le gouvernement actuel est le premier à mettre la pression sur la collectivité. En fait, la pression est même d'une certaine manière relâchée.

L'autre hypocrisie, ce sont les postures girondines, au passage 35 ans de décentralisation n'ont de toute évidence pas eu que des effets positifs et il serait bon d'arrêter de voir dans la décentralisation l'alpha et l'oméga de la démocratie, surtout lorsque c'est pour mieux recentraliser à des échelons intermédiaires, comme l'échelon métropolitain, voir le rapport précédent.

Ce qui nous inquiète, ce n'est pas la logique de subordination des collectivités à l'État qui est juste la moindre des choses dans une organisation administrative, cela ne nous choque pas, nous souscrivons aussi à la logique de réduction du déficit public de l'État, ce qui est étonnant et regrettable, c'est plutôt la méthode et le manque de finesse dans les critères et les objectifs qui sont globalement les mêmes pour toutes les collectivités quelle que soit leur situation. Une application uniforme sur les collectivités avec de rares critères dont aucun n'a été applicable à Villeurbanne.

Réduire le déficit est un objectif sain mais à condition que chacun prenne sa part et en fonction des réalités des territoires. Or, l'effort demandé est plus important en volume que sur le mandat précédent et porte sur moins de collectivités, 322 au total là où il y avait avant 36 000 communes et les autres collectivités qui avaient contribué à l'effort de redressement.

À Villeurbanne, c'est la triple peine puisque la Ville et la Métropole subissent les termes de ce contrat et on peut élargir avec la Région. Cette iniquité au détriment des centralités vient néanmoins compenser des années d'iniquité au détriment des autres territoires. L'État cependant se désengage de certains domaines au niveau local et, ce faisant, nous oblige à en faire plus, mais avec moins d'argent. Au niveau local métropolitain, un schéma de cohérence territoriale prévoit une augmentation de la population et, ce faisant, nous oblige à répondre à des besoins supplémentaires en termes de service public, mais avec moins d'argent.

L'autre aberration, c'est le fait de ne pas prendre en compte les recettes et la bonne santé des collectivités. Quand une Ville augmente ses dépenses, ce n'est pas un problème en soi si elle arrive à dégager des ressources pour cela, a fortiori lorsque cela se fait sans avoir recours au levier fiscal.

La Ville de Villeurbanne est dans une situation sinon confortable en tout cas indubitablement saine, et cette bonne santé budgétaire n'est pas prise en compte par l'État qui fixe les objectifs. Ce n'est pas un très bon signal.

Cependant, on ne peut pas exagérer l'impact puisque le seuil est supérieur à la hausse du budget que nous avons nous-mêmes fixée en toute autonomie et dans le fameux cadre de notre libre administration qui n'est donc absolument pas remise en cause. On aurait attendu cependant de l'État une plus grande finesse sur les critères mais aussi sur les objectifs, la vision de l'État manque de subtilité quand il oppose budget d'investissement et budget de fonctionnement, et parfois l'administration territoriale intériorise ce discours et c'est regrettable. Seul l'investissement serait acceptable mais le budget de fonctionnement réduit à sa portion la plus mince devient rapidement problématique. En plus, l'investissement entraîne évidemment des dépenses de fonctionnement, cette logique, c'est la prime à l'inaction.

Cette contraction des budgets de fonctionnement sans nuance est toxique : toxique pour

la vie associative que l'on risque d'assécher, toxique pour les services publics, toxique enfin sur l'action de la collectivité et les conditions de travail de nos agents. Les signaux s'accumulent sur la mise en tension des personnels et ce ne sont plus des signaux faibles, le rabetage systématique des budgets et l'érosion des effectifs conduisent les agents à s'interroger sur le sens de leurs actions. Nous ne devons pas saper le travail de nos directions, nous gardons un regard vigilant sur le bien-être au travail.

Face à cette décision technique qui nous est imposée et que, de toute évidence, nous devons signer, il nous faut répondre par une posture volontariste au niveau local. L'action publique ne peut pas se déclarer impuissante à répondre aux besoins des habitants au prétexte de ces contraintes réglementaires. Au niveau local, il est de notre responsabilité de ne pas faire que subir. Trop de collectivités adoptent une posture fataliste et se résignent à couper subvention après subvention et dispositif après dispositif, cela n'a aucun sens. Nous gardons toute notre faculté d'arbitrer et de mettre en œuvre la politique de notre choix en fixant des priorités, et c'est notre rôle d'élus locaux.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Conformément à la loi du 22 janvier 2018 portant loi de finances publiques, vous nous proposez ce soir de signer un contrat avec l'État, contrat fixant la hausse maximale des dépenses réelles de fonctionnement à compter du budget exécuté de l'année 2018 et ce pour trois ans.

Avant de rentrer dans le détail du contrat, permettez-moi de vous donner notre sentiment sur ce dossier.

Mon expérience d'acheteur au sein d'un grand groupe m'a appris une chose fondamentale : pour bien négocier des contrats au nom de mon employeur, c'est-à-dire de manière équilibrée et juste, les deux parties doivent réciproquement trouver un intérêt commun - je dirais même une certaine forme de parité.

Or, dans ce cas précis, nous ne voyons pas de négociation équilibrée.

L'État centralisateur a décidé seul, dans son coin, que les collectivités locales devaient à elles seules résorber une partie du déficit public bien supérieure à leur part dans ce même déficit.

Nous avons donc assisté à un faux processus contractuel - un fake process pour parler la novlangue de notre cher président de la République.

L'État s'est défaussé de sa responsabilité comptable sur les collectivités locales, bien incapable de se mettre par ses propres compétences et moyens au régime de l'équilibre budgétaire. Rappelons qu'une commune ne peut être en déficit sans prendre le risque d'une intervention du préfet.

Monsieur le Maire, nous connaissons votre attachement au principe de la libre administration des collectivités locales, tout comme vous connaissez notre attachement à ce principe.

Nous nous étions retrouvés sur le même positionnement politique lorsque le président

Macron avait confirmé son intention de supprimer toute ou partie de la taxe d'habitation.

Le gouvernement est allé cette fois-ci encore plus loin dans la mise sous tutelle des collectivités locales. Nous ne pouvons que le regretter, même si nous restons avant tout légalistes.

Alors, certes, au travers de ce contrat, le président, dont certains membres de cette assemblée ont œuvré à l'élection, va vous obliger à mettre en œuvre la rigueur budgétaire que nous appelions de nos vœux. Mais que de brutalité dans la méthode !

Il est bien loin le temps du président Sarkozy où les dotations de l'État étaient gelées en valeur.

Depuis, avec le président Hollande, elles ont été baissées.

L'État macroniste ne voulait plus attaquer frontalement les collectivités locales, mais il le fait de manière insidieuse en trouvant le moyen de les contraindre avec ce pacte.

Revenons maintenant au contrat en lui-même.

Les services préfectoraux ont fixé le taux maximal de hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,16 %. Ceci nous fixe un objectif 2018 d'un peu plus de 121 M€, soit une hausse de 1,39 M€ maximum par rapport au compte administratif 2017.

Certes, des dépenses exceptionnelles seront défalquées comme les charges liées au protocole transactionnel avec les écoles privées et la mise en place du forfait post stationnement.

Toutefois, et nous voterons dans quelques minutes la décision modificative numéro 2 du budget 2018, ce même budget 2018 fait apparaître une hausse des dépenses réelles de fonctionnement supérieure de 1,892 M€ environ par rapport à l'objectif fixé par le préfet.

Je veux bien vous faire crédit du fait que le budget de fonctionnement n'est jamais réalisé en totalité et que des crédits sont régulièrement annulés.

Il va falloir, Monsieur le Maire, sortir du bois et informer notre assemblée des choix politiques qui vont être engagés afin de mettre la Ville de Villeurbanne dans les clous du contrat. Et par choix politiques, je veux parler des actions dont l'envergure sera réduite ou pour lesquelles une suppression pure et simple est envisagée.

Car deux effets pervers sont cachés dans les petites lignes du contrat, rendant cette négociation encore plus injuste.

Tout d'abord, tout le monde sera d'accord pour constater que l'exécution du budget 2018 est faite à moitié et que certaines charges incompressibles sont déjà engagées comme les charges de personnel et les contrats d'approvisionnement en matières premières pour la cuisine centrale par exemple, rendant le recalage sur l'objectif encore plus complexe.

Deuxièmement, cette hausse maximale se fait en euros constants, c'est-à-dire hors inflation. Or, la reprise de cette dernière est prévue dans les prochains mois. Elle ne se verra pas forcément en 2018 mais certainement en 2019, rendant la tâche encore plus compliquée.

Et si nous regardons le passé, que voyons-nous ? Une hausse en 2017 des charges de personnel de 3,287 M€ et une hausse des charges à caractère général de 0,945 M€, le tout

sans aucune baisse majeure venant compenser ces deux hausses ou tout du moins en limiter l'ampleur.

Nous sommes donc inquiets, tout comme sont inquiets les services de la Ville qui, lors de la commission Économie, ont indiqué s'attendre à minima à un non-respect du contrat durant les trois ans.

Si vous ne voulez pas d'ores et déjà nous informer des dépenses que vous allez réduire, permettez-nous de vous faire deux propositions relatives aux dépenses supplémentaires que vous nous proposez dans ce Conseil.

Nous voulons parler des 50 000 € de subvention aux ateliers Frappaz pour la biennale de la danse, ainsi que de la subvention d'investissement de 100 000 € au fonds d'investissement pour trois œuvres d'art devant être installées à La Soie. La première est une vraie dépense de fonctionnement, la deuxième non, mais elle engendrera dans les années à venir des dépenses de fonctionnement supplémentaires et la supprimer permettra de réduire de 100 000 € le recours à l'emprunt et donc les charges financières de l'année prochaine.

Vous remarquerez, Monsieur le Maire, que nous ne touchons pas aux autres dépenses de fonctionnement liées à la culture car nous en reconnaissons l'intérêt pour les Villeurbannais.

Mais les temps ont changé. Les dépenses somptuaires ne sont plus de ce nouveau monde et, en même temps, les collectivités locales doivent avec ce contrat se recentrer sur leurs missions principales.

Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération avec les réserves exprimées, mais nous la voterons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Je dois vous avouer notre désemparement face à ce rapport mais aussi notre colère. Comme cela est expliqué, ce qui est appelé ici un contrat n'est rien d'autre que du chantage car on a juste le droit de choisir le calibre avec lequel on ponctionnera les budgets de fonctionnement. Avec contrat, c'est 75 % des dépassements du seuil fixé par l'État seul, et sans contrat, c'est 100 %. Ce qui a été nommé sous le terme de confiance était dans les faits un mensonge, une défiance. Défiance contre les communes, défiance contre les collectivités territoriales, défiance envers les acteurs publics, élus locaux et agents territoriaux.

L'État contraint les communes à se serrer la ceinture, alors qu'elles ne sont en rien responsables de la dette publique, par le biais du budget de fonctionnement qui est l'expression du service rendu au public (crèches, écoles, aides à la personne, démarches administratives, subventions aux associations, etc.), c'est tout le service public municipal qui est visé et qui sera contraint.

Pour rappel, la dette des collectivités territoriales pèse seulement 9,3 % quand celle de

l'État est de 80,2 %. La fraude fiscale est de 80 Md€ en France et les entreprises du CAC 40 ont versé 47 Md€ en 2017. Dire que nous vivrions au-dessus de nos moyens est une pure imposture. Le procédé au travers de la loi de finances 2018, son article 29 et la circulaire sur la contractualisation signée le 16 mars qui concerne 322 collectivités territoriales et EPCI sont une atteinte manifeste à la libre administration des communes et des collectivités territoriales.

Une fois encore, c'est la souveraineté démocratique qui est remise en cause, ce n'est ni plus ni moins que la mise sous contrôle de nos collectivités, mais c'est surtout l'application d'une idéologie et d'un dogmatisme, celle du libéralisme, toujours au service des plus riches, de l'oligarchie et des grands trusts.

Ainsi, les collectivités se verront de fait obligées soit de cesser certains services publics purement et simplement, soit de les passer au privé et ainsi échapper au raboutage du budget de fonctionnement.

Avec cette loi, Emmanuel Macron et le Premier ministre mettent une nouvelle fois les collectivités et les habitants devant le fait accompli. La méthode est subtile mais avec des conséquences graves, surtout pour tous ceux qui ont besoin de ces services publics, c'est-à-dire les plus démunis. À la différence des baisses de subvention des précédents gouvernements, cette attaque ne porte plus sur les capacités d'investissement mais sur les missions des communes, donc sur le service public de proximité et de la fonction publique territoriale.

Les négociations avec le préfet ont conduit à un taux de 1,16 % pour Villeurbanne, alors qu'au niveau national il est fixé à 1,2 %. En substance, Villeurbanne est plus sévèrement punie que d'autres collectivités, sans doute à cause d'une trop bonne gestion de nos finances, de notre capacité de désendettement, d'un revenu moyen des Villeurbannais pas assez bas et de l'évolution de la population trop faible.

Par chance, des dépenses de fonctionnement exceptionnelles ont été retenues par la préfecture.

Monsieur le Maire, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver ce contrat et de vous soutenir dans cette démarche. Ne pas signer revient à voir nos finances amputées plus sévèrement, c'est-à-dire à 100 % du dépassement de 1,16 % du budget de fonctionnement au CA 2017 pour les années 2018 à 2022. Dans le cas contraire, c'est à hauteur de 75 % du dépassement que seront raboutées les recettes fiscales.

Vos propos ont été très clairs sur ce dispositif lors du dernier Conseil métropolitain, lundi dernier, et nous savons que nous sommes en total accord sur les conséquences et sur le piège que représente ce dispositif. Vous pouvez ainsi compter sur nous. Il n'est pas dans notre nature ni d'aggraver nos finances ni d'entraver le projet politique que nous nous sommes choisi pour ce mandat. C'est donc en responsabilité que nous voterons mais avec ce désaccord profond avec l'esprit de cette loi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque, pour le groupe socialiste et apparentés ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le contrat de maîtrise d'évolution de la dépense publique locale soumis à notre vote soulève de nombreuses interrogations au sein des collectivités locales qui doivent se prononcer avant le 30 juin. Villeurbanne fait partie des 322 collectivités concernées (Régions, Départements, 145 communes, 62 métropoles et agglomérations) qui représentent à elles seules environ 70 % des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales.

Cela a été souligné par d'autres intervenants, sur le plan sémantique, un contrat est la manifestation d'un accord de volonté entre deux et plusieurs parties et faisant naître des obligations entre elles. Dans le cas présent, la méthode et le calendrier utilisés révèlent une mise en place sans réelle concertation et vont à l'encontre de ce que devaient être le dialogue et le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales concernées.

La méthode technocratique utilisée et ses conséquences sont une négation du pacte girondin pourtant promis par le président de la République qui devient donc en même temps et de droite et adepte de la recentralisation. Le gouvernement refuse de reconnaître les collectivités territoriales comme des partenaires à part entière. Alors que celles-ci représentent 20 % des dépenses, le gouvernement choisit de leur faire porter une part essentielle des économies budgétaires alors que ces collectivités locales ont déjà réalisé 90 % sur les 11 Md€ d'économies demandées par l'État sur la période 2012-2017.

Nous sommes conscients des efforts nécessaires pour contrôler l'évolution des dépenses publiques afin de respecter les critères européens actuels et de limiter la pression fiscale et l'endettement. Pour autant, cet objectif doit être conduit de manière concertée et équitable et non habillé par une mascarade de dialogue.

Le processus de contractualisation n'en est finalement pas un, il n'y a rien à négocier. Le taux national de 1,2 % et le taux de 1,16 % pour Villeurbanne de limitation des dépenses de fonctionnement et ses différentes motivations ne sont pas ouverts à la négociation, et les conséquences s'appliquent dans une perception technocratique éloignée de nos réalités locales.

Censé garantir la bonne gestion d'une collectivité, encore aurait-il fallu prendre le temps du débat sur la définition de cette dite bonne gestion. Cette contractualisation se limite aux seules dépenses de fonctionnement. Le risque, en se centrant uniquement sur ce paramètre, est d'obliger notre collectivité à se désengager de politiques qui seraient considérées comme onéreuses.

Derrière les dépenses de fonctionnement, ce sont des services à la population sur les champs éducatifs, culturels, sociaux, de santé et de sécurité qui risquent d'être réduits.

Monsieur Morel, vous qui plaidez pour la diminution des dépenses à longueur de vos interventions, allez jusqu'au bout de votre démonstration et dites aux Villeurbannais sur quelle ligne budgétaire et sur quel effort de la puissance publique locale vous voulez voir porter ces diminutions.

Nous voyons bien que, derrière le leitmotiv parfois populiste d'économies nécessaires de la part des collectivités territoriales, c'est un modèle de solidarité et de vivre ensemble qui est remis en cause. Finalement, le gouvernement choisit de faire des collectivités les acteurs essentiels du désendettement public avec des conséquences concrètes pour nos concitoyens notamment les plus fragiles. Nous ne pouvons pas, dans la méthode adoptée,

valider la confiscation par le gouvernement de l'autonomie de décision et de gestion des collectivités territoriales.

Dans le cadre imposé par le gouvernement, la dépense locale n'est plus que la conséquence de choix nationaux, les politiques locales deviennent des otages d'un cadre édicté par l'État.

Villeurbanne s'est pourtant attachée depuis de longues années à maintenir un niveau plus qu'acceptable d'endettement et des taux de fiscalité bas. La bonne santé financière de notre collectivité aurait dû nous permettre à l'avenir de développer des politiques ambitieuses, d'investir massivement lorsque cela s'avérait nécessaire. Le paradoxe est désormais saisissant : notre Ville possède des capacités financières qu'elle ne peut plus exploiter à sa guise.

Le processus de décentralisation impulsé par François Mitterrand et les lois Defferre est désormais remis en question et ce phénomène aura un impact concret sur nos concitoyens. Cette recentralisation et cette perte d'autonomie des collectivités auront des conséquences pour nos capacités à agir en direction des Villeurbannais.

Monsieur le Maire l'a rappelé, l'avantage principal d'accepter ce contrat déséquilibré entre les parties est l'application d'une pénalité de 75 % en cas de dépassement au lieu des 100 % prévus en cas d'absence de signature, auxquels il faut ajouter les points mentionnés sur le stationnement et les écoles privées.

Accepter n'équivaut pas à une validation politique du cadre mais au souci de préserver des marges de manœuvre financières. Signer ce contrat ne signifie pas davantage que nous acceptons les effets induits sur nos concitoyens ni même les remarques à venir sur le niveau de bonne gestion de notre collectivité de la part de l'État.

Le nouveau monde jupitérien a finalement choisi de faire en même temps compliqué et peu démocratique, c'est son choix. Face à cette situation, pour notre groupe, la signature de ce contrat est donc un acte de responsabilité mais absolument pas un acte d'adhésion béate.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je pourrais reprendre ce qu'ont dit les deux derniers intervenants à peu près de la même manière dans leur conclusion, c'est pour nous un acte de responsabilité et pas du tout un acte d'adhésion. Je le dis d'autant plus que l'on va sûrement entendre M. Darmanin - il a commencé - dire que 50 % des collectivités l'ont signé. On aura une présentation gouvernementale laissant croire que signer le contrat, c'est adhérer d'une certaine manière. Il est donc important que des voix s'élèvent comme les vôtres et comme les nôtres pour dire ce qu'il en est et aussi ce qu'il n'en est pas.

M. Morel qui est toujours énamouré devant M. Macron, plus que ceux qui s'en réclament quelquefois, sur la baisse des dépenses publiques, a allègrement oublié, en voulant demander à Villeurbanne de faire des efforts et encore des efforts, sans rappeler ce qu'a dit Hector Bravo demandant où il fallait les faire et ce que cela produisait...

M. Hervé MOREL.- J'ai fait deux propositions, la masse salariale...

M. LE MAIRE.- Oui mais une fois que l'on a dit la masse salariale, on n'a pas dit où.

M. Hervé MOREL.- 5 % !

M. LE MAIRE.- Bien sûr mais il est un peu facile de dire 5 %.

M. Hervé MOREL.- Ne vous inquiétez pas !

M. LE MAIRE.- Ces 5 % se traduisent par des hommes et des femmes et par des services. Je peux vous dire que nous ne vous avons pas attendu aujourd'hui, à travers l'effort que nous avons fait dans la gestion des services publics dans cette ville, pour chercher ce que l'on a appelé des marges de manœuvre. Dire que c'est 5 %, c'est repousser un peu le fait de ne rien dire. Excusez-moi de vous le dire.

Il y a quand même autre chose : chacun à sa manière (M. Poncet, Mme Khelifi, M. Bocquet, M. Martin, M. Bravo, M. Crombecque), à l'exception de vous, a dit que ce contrat était un faux contrat.

M. Hervé MOREL.- J'ai dit que c'était une loi autoritaire.

M. LE MAIRE.- Par ailleurs, tout le monde a dit que l'objectif de la baisse de 1,2 % de fonctionnement, certains l'ont dit avec plus de force, était un mauvais ratio alors que, pour vous, c'est un bon ratio.

M. Hervé MOREL.- Je n'ai pas dit cela non plus, relisez ma déclaration

M. LE MAIRE.- Nous vous relirons mais nous vous écoutons toujours avec attention. Vous avez quand même dit un certain nombre de choses qui sont fausses puisque vous avez oublié de rappeler qu'à Villeurbanne, les dépenses de fonctionnement par habitant sont déjà inférieures de 20 % à la moyenne. Ce serait bien de le dire !

M. Hervé MOREL.- J'ai dit que la loi était autoritaire.

M. LE MAIRE.- Permettez, nous ne sommes pas dans le dialogue avec vous parce qu'après, c'est la conversation du hérisson. Cela va bien dans le journal *Morel Magazine International*, si vous voulez, je donnerai une interview, mais excusez-moi, nous nous en tenons là ici, on ne va pas faire autre chose.

Je ne sais pas si le préfet le rappelle mais quand on regarde les critères qui ont été retenus pour estimer nos dépenses de fonctionnement, certes retraitées, mais qui sont celles de l'État sur les années précédentes puisqu'elles ont servi de référence pour les 1,16 %, elles sont de 0,90 % par an. Ce sont aussi des chiffres qu'il faut donner plutôt que de dire « toujours plus » comme à vous entendre.

Je ne parlerai pas de vous plus qu'il ne faut, je le fais déjà et je le regrette un peu finalement. Je constate que beaucoup ont tenu un discours que nous partageons, peu ou prou. Mme Khelifi a eu raison de rappeler, mais d'autres l'ont dit aussi, que quand on a des dépenses d'investissement, et chacun ici veut plus d'investissement, cela génère derrière des dépenses de fonctionnement. Pas toujours mais quand on crée des équipements, certains génèrent forcément beaucoup de fonctionnement, d'autres génèrent moins de fonctionnement mais c'est globalement cela.

Quand nous entendrons certains dire que l'investissement n'est pas suffisant, on s'interrogera sur ce qu'il produit en matière de fonctionnement. Faut-il réduire

l'investissement au prétexte qu'il ne faut pas dépasser les 1,2 % de fonctionnement ? C'est là que se situent un peu la difficulté et la stupidité d'un tel ratio qui n'est basé que sur les dépenses de fonctionnement.

M. Kabalo pourrait le dire aussi bien que moi, il le dit souvent lorsqu'on présente les budgets, nous avons quand même à Villeurbanne des ratios qui sont très différents des moyennes nationales. Je viens de le rappeler pour les dépenses de fonctionnement par habitant qui sont inférieures de 20 % aux autres, cela veut dire que cette situation est un peu différente pour nous que pour les autres. Se voir appliquer le même traitement, cela coince un peu.

En revanche, nous avons des dépenses d'investissement par habitant qui sont équivalentes à la moyenne de la strate mais une dépense d'équipement brute qui, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, est supérieure de 7 points à la moyenne de la strate. Ce sont des ratios qui montrent que la maîtrise budgétaire ne se fait pas n'importe comment.

Nous le disons souvent, nous avons une capacité de désendettement qui est de 1,4 année, la plupart des villes qui signent sont à 5, 6, 7, 8, 9. Or, malgré tous ces éléments qui traduisent une situation saine et une bonne maîtrise de notre endettement, on nous demande d'entrer dans les mêmes contraintes que les autres collectivités. C'est dans ce sens que cette façon de traiter d'une manière uniforme l'ensemble des collectivités est contraire à ce que l'on peut appeler un exercice démocratique de bonne gestion et de partage de l'effort.

C'est le péché presque originel de ce genre de contrat uniforme de 1,2 % où l'on ne discute que sur quelques centièmes en fonction des ratios qui ont été donnés.

Nous avons cette bonne situation, cette maîtrise et, pour autant, la contrainte des dépenses de fonctionnement pèsera sur nous de la même manière. Toulouse, par exemple, a augmenté considérablement sa taxe d'habitation 2014 après le changement d'équipe municipale de 15 %, comme ils font des comparaisons par rapport au dernier, d'une certaine manière, on peut dire que l'on honore un peu le vice par rapport à un tel contrat. Si nous l'avions su, peut-être aurions-nous pu augmenter. Nous ne l'aurions pas fait forcément mais cela montre quand même que si les augmentations ont été faites avant, elles se trouvent un peu récompensées dans ce type de contrat.

Monsieur Martin, vous aviez bien commencé mais vous avez terminé avec des exemples peu pertinents dans le domaine culturel. Vous en avez vous-même atténué un par rapport aux investissements sur les arts plastiques au Carré de Soie, ce sont des investissements qui sortent quand même du cadre. On peut en discuter sur le fond mais l'occasion nous en est donnée, comme nous l'avions fait voici quelques années, en plus avec le concours de la Métropole et même avec du sponsoring d'opérateurs sur le quartier assez conséquent puisque nous serons presque dans des rapports de 30 % d'effort. Ce n'est pas un bon exemple pour dire que c'est l'effort qu'il faut faire.

Quant à l'autre, les 50 000 € de la biennale de la danse, vous avez dit que c'était les 50 000 € des ateliers Frappaz, il serait plus juste de dire que ce sont 50 000 € pour la participation des Villeurbannais à la biennale de la danse que nous faisons depuis de très nombreuses années, tous les deux ans. Nous l'avons engagé bien avant que l'on parle du

contrat, de nombreux Villeurbannais sont engagés. Ce ne sont pas les ateliers Frappaz qui ont une espèce de libéralité mais ce sont des centaines de Villeurbannais qui vont participer au défilé de la biennale avec un chorégraphe.

Si Villeurbanne n'y participait pas, vous auriez sans doute été le premier à nous montrer qu'il n'y avait pas de Villeurbannais dans le défilé de la biennale.

Quand on choisit un tel exemple, il est assez facile à dire 50 000 € pour les ateliers Frappaz, mais quand on voit ce que cela regroupe et ce à quoi cela correspond au niveau de l'action culturelle de notre collectivité, cela devient beaucoup moins pertinent.

Je terminerai en reprenant ce qui a été dit. C'est vrai que nous sommes dans cet exercice paradoxal et tout à fait inédit où nous signons un contrat pour ne pas être trop pénalisés si nous ne le respectons pas. C'est en ce sens que cela devient très paradoxal. Je l'avais dit à la Métropole, on aurait pu faire plus simple et un peu moins kafkaïen mais c'est le prix à payer par rapport à une gouvernance excessivement technocratique, bercynienne et jupitérienne, et tout cela produit ce genre de contrat.

Mais nous allons le voter au moins pour beaucoup d'entre nous. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

3 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour – 8 contre) -

(Départ de Mme BUTET-VALLIAS à 18 heures 27)

4 – RÉVISION ET ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Cela témoigne de notre engagement dans la rénovation et l'extension ou la construction des groupes scolaires. Je le dis parce que certains quelquefois l'oublient un peu.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

5 – GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA – ACQUISITION D'UN LOGEMENT 5, RUE DES DEUX-FRÈRES À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) -

6 – GARANTIE D’EMPRUNT IMMOBILIÈRE RA – ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS, 8, RUE ÉMILE-DECORPS À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

7 – GARANTIE D’EMPRUNT IMMOBILIÈRE RA – ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS, 5, RUE FRÉDÉRIC-MISTRAL À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

8 – GARANTIE D’EMPRUNT ADOMA – ACQUISITION EN VEFA DE 84 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « LÉON BLUM », 222, RUE LÉON-BLUM À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

9 – GARANTIE D’EMPRUNT SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES – ACQUISITION EN VEFA DE 44 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « ORGANZA » (BÂTIMENT P2A), 48, RUE DECOMBEROUSSE (ZAC DE LA SOIE) À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO –

M. LE MAIRE.- Ce rapport a été retiré de l’ordre du jour.

10 – MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL À TITRE EXPÉRIMENTAL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Mme Balanche est absente, je n'ai pas vraiment à en être le rapporteur mais je répondrai aux questions si elles sont posées. Je ne ferai pas d'intervention liminaire. Je donne la parole tout de suite au groupe EELV. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, merci.

Cette délibération relative à la mise en place d’une expérimentation d’une durée d’un an sur le télétravail des agents est pour nous l’occasion de nous exprimer sur le sujet, même si nous avons eu l’occasion de le faire dans le cadre du plan de déplacements des administrations, notamment.

Le télétravail est mieux encadré depuis un décret de 2016 qui en détermine les conditions d’exercice et modalités de mise en œuvre dans la fonction publique et un récent arrêté datant du mois de mai dernier vient d’apporter quelques précisions utiles quant à ces conditions et modalités.

Cet encadrement est indispensable pour éviter les effets néfastes d'un tel dispositif, tel que le lien social dont pourrait être privé un agent. Un agent ne pourra télétravailler qu'à raison d'un jour par semaine ou dix jours par an maximum.

Il est indéniable que le télétravail est une bonne chose s'il est occasionnel : gain de temps, meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, plus grande flexibilité dans l'organisation, les avantages sont nombreux.

L'impact est également non négligeable sur la pollution, c'est d'ailleurs une mesure qui devrait être systématisée les jours de pic de pollution. En effet, en cas d'épisode de pollution, lorsque des mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pointe de pollution ont été prises en application de l'article L.223-1 du Code de l'environnement, la Ville pourrait faire droit à la demande des agents de recourir au télétravail, lorsque la nature des activités qu'ils exercent le permet. Un article du Code du travail (L.1222-11) précise d'ailleurs qu'en cas de circonstances exceptionnelles, de force majeure ou de menace d'épidémie, le télétravail peut être considéré comme un aménagement de poste rendu nécessaire pour que l'entreprise continue de fonctionner et que les salariés soient protégés. Je fais référence évidemment aux pics de pollution.

Par ailleurs, les agents travaillant à temps partiel à moins de 80 % d'un temps plein sont exclus du dispositif et cela ne devrait pas être le cas.

Il paraît souhaitable, pour permettre une égalité de traitement de tous les agents et une meilleure conciliation vie professionnelle/vie privée, notamment des femmes qui sont le plus concernées par le temps partiel, de leur en faciliter l'accès dès l'instauration de ce dispositif, en leur permettant, par exemple, d'avoir accès non pas à la journée par semaine mais au forfait des dix jours par an.

Nous voterons bien évidemment pour la mise en place de cette expérimentation.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Front National, Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette expérimentation qui semble boudée par les syndicats est une innovation intéressante pour les avantages qu'elle comporte en connaissant par ailleurs très bien les inconvénients depuis que le télétravail est pratiqué par plus de 15 % des Français, public et privé confondus.

Nous souhaitons qu'un point précis soit fait l'année prochaine au terme de cet essai donnant précisément les appréciations de réussite de la part des salariés, tant au niveau de la qualité de leur travail que des rapports avec leur hiérarchie.

Cette facilitation nous convient particulièrement s'agissant surtout de la réduction du taux d'absentéisme qui est très élevé depuis des années dans les effectifs communaux, leur mal-être au travail, paraît-il, est assez évident. Quant à la baisse des dépenses de fonctionnement, ce qui est souvent avancé par l'employeur, nous aimerions là aussi en connaître la nature.

Nous souhaitons au personnel concerné une réelle amélioration de sa qualité de vie de salarié avec, peut-être, une plus grande autonomie qui est très souvent la bonne

conséquence d'une meilleure efficacité - cela a été souvent prouvé. Nous attachons aussi une importance au fait qu'il puisse permettre une meilleure embauche des handicapés par exemple.

Pour l'instant, vous ne connaissez pas l'effectif ni les services concernés, il est donc bien hasardeux d'évoquer d'emblée l'esprit de développement durable au niveau des transports, par exemple, qui y sont liés (émissions de gaz à effet de serre) ; pour les effectifs que cela concerne, je ne pense pas qu'il y ait une grande influence, la fatigue et le temps perdu peut-être mais c'est un argument que nous ne retenons pas.

C'est le niveau humain qui nous intéresse car travailler à son propre rythme permet de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Cependant, le télétravail n'est pas exempt de certaines critiques, comme :

- l'isolement social de l'employé plus du tout intégré à son équipe : dont acte, vous en avez parlé dans ce contrat-cadre qui y fait référence ;
- parfois un manque de frontière entre le travail et la maison, on se met vite au travail les week-ends, la nuit ou en vacances.

Alors, la clause de réversibilité en la circonstance prévue dans l'accord-cadre nous semble rassurante.

Cette méthode très innovante, comme je l'ai dit, n'est pas adaptée à tous les profils et à tous les métiers, ce qui doit déplaire aux syndicats. Tant pis ! Pour ce qui nous concerne, nous approuvons cette évolution des ressources humaines en attendant d'en savoir davantage bien sûr l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Morel. Madame Gandolfi pour le groupe socialiste ?

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Des choses ont été dites déjà par Mme Khelifi mais il s'agit, grâce à cette délibération, d'innover au sein de notre mairie en proposant à nos agents la possibilité de télétravailler. Il ne s'agit que d'une mise en œuvre à titre expérimental et de nombreux paramètres ont été pris en compte pour déterminer les modalités d'accès à cette expérimentation.

Le télétravail a fait ses preuves dans de nombreux domaines et notamment dans les entreprises, il est gagnant-gagnant pour l'employeur comme pour le salarié. Les télétravailleurs sont plus souvent moins stressés car ils travaillent dans un environnement choisi, ils n'ont pas à se préoccuper des transports et cela leur permet de mieux gérer leur quotidien, de mieux concilier leur temps de travail et leur vie personnelle.

Mais le télétravail est également, contrairement aux discours tenus par certains, une chance pour l'employeur. Ce sont des taux d'absentéisme qui baissent, une productivité accrue, l'occasion d'économies sur les coûts de transport et surtout une nouvelle relation entre les deux parties, une culture d'entreprise basée sur la confiance.

Le désavantage principal du télétravail est par nature le manque d'interaction et l'isolement que cela génère. Exerçant de chez eux, les employés ne trouvent pas

forcément l'intérêt de communiquer avec les autres membres de l'équipe et s'habituent vite à cette routine. Cet isolement peut à terme entraîner une perte d'intérêt néfaste pour le travailleur, son équipe de travail et donc pour la structure toute entière.

Dans le cadre de l'expérimentation, il a été décidé de limiter le télétravail à une journée par semaine ou un forfait de dix jours avec un minimum de trois jours de présence par semaine. Cette présence est indispensable pour permettre l'échange entre collègues, la participation aux réunions de travail, la transmission des informations, bref, le travail d'équipe. Les agents en temps partiel sont pour la plupart aujourd'hui organisés avec une présence de trois jours, c'est pourquoi ils sont pour le moment écartés du dispositif expérimental.

Si je comprends bien l'inquiétude de Mme Khelifi concernant l'accès au télétravail pour les femmes plus concernées par les temps partiels, nous avons cependant pensé que la priorité était d'éviter à tout prix ce risque d'isolement. Cette décision n'est cependant pas immuable et, à la fin de l'expérimentation d'un an, nous pourrions éventuellement revenir sur cette quotité de travail nécessaire si nous nous apercevons que le télétravail n'a pas ou peu d'impact sur les services.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je crois que Mme Gandolfi a non pas répondu mais évoqué un certain nombre de questions.

Mme Khelifi dit oui à tout sauf pour les agents qui ont 80 %. La réponse était un peu contenue. D'abord, on est dans un domaine expérimental, si l'année prochaine on s'aperçoit que c'est compatible, on pourra en rediscuter. Ce qui conduit à cela, c'est la limite d'un jour par semaine, dix jours par an, avec trois jours minimum de présence sur le site, d'où le fait que les agents dont le temps de travail est inférieur à 80 % ne sont pas concernés par cela. C'est cette logique, elle n'est pas immuable, mais on peut l'entendre.

Autre aspect qui relève moins de la logique mais qui relève quand même d'une analyse quantitative, c'est que cela représente 1,5 % des agents dans les directions. Considérez quand même que le pourcentage d'agents qui rentrent dans ce que vous citez, c'est 1,5 % des agents des directions ciblées. C'est quantitativement peu de chose si l'on peut dire.

Mme Morel a dit que c'était boudé par les syndicats. Il faut dire les choses exactement, la CGT a voté pour, FO et la CFDT se sont abstenus. Est-ce que l'on peut dire que c'est une bouderie ? On peut considérer que ce n'est pas tout à fait cela.

Comme vous avez fait référence à l'absentéisme, nous sommes à Villeurbanne dans un absentéisme qui est le même que dans la moyenne nationale. On peut trouver que c'est trop mais il faut aussi dire les choses comme elles sont et pas comme elles ne sont pas.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 – CONVENTION QUADRIPARTITE ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET

LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- En l'absence de Mme Balanche, c'est Mme Le Franc qui rapporte.

Mme Claire LE FRANC.- Merci Monsieur le Maire,

Cette convention est la troisième entre notre Ville notamment et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, troisième car nous étions l'une des premières collectivités de Rhône-Alpes à en signer une en 2009.

Sa forme est légèrement modifiée car il s'agit d'une convention quadripartite et non plus de conventions bilatérales avec le FIPHFP. Avant, il y avait une convention Ville/Fonds, CCAS/Fonds, École nationale de musique/Fonds. Là, pour des raisons de mutualisation, nous avons une convention quadripartite.

Cette convention nous permettra de mieux encore organiser, piloter mais aussi mettre en œuvre les actions de prévention et d'intégration de travailleurs en situation de handicap au sein de notre collectivité. Depuis 2008, je le rappelle, nous ne sommes plus contributeurs à ce fonds mais, comme dans toute politique de ressources humaines, il s'agit toujours d'avoir une réflexion et un travail en amont pour notamment maintenir ce taux plancher de 6 % de travailleurs en situation de handicap et accompagner au mieux les agents dans leur évolution de carrière.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Le Franc. Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Je retire mon intervention parce que la rapporteure a tout dit et très bien dit.

M. LE MAIRE.- On n'a jamais tout dit mais elle en a dit suffisamment. Nous nous en tenons là. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – MODALITÉS FINANCIÈRES DE TRANSFERT DES COMPTES ÉPARGNE TEMPS DES AGENTS – MODÈLE DE CONVENTION ET HABILITATION DU MAIRE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

M. Régis LACOSTE.- Nous votons pour.

M. LE MAIRE.- Vous avez été saisis par la grâce !

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 abstentions) -

14 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION – LYON MÉTROPOLE HABITAT – 24, RUE GEOFFRAY – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION – ALLIADE HABITAT – 1, RUE CHARRIN – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

16 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION – EST MÉTROPOLE HABITAT – RÉSIDENCE PRANARD RUE DU 8-MAI-1945 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

17 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D’INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS – SOLIHA – 4, RUE PAUL VERLAINE : RÉHABILITATION D’UN LOGEMENT DE TYPE 2 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Ce n’est pas bien loin de chez vous Monsieur Poncet, c’était chez vous en tout cas à un moment donné, me semble-t-il. Est-ce que cela fait que vous votez pour ?

M. Stéphane PONCET.- Oui.

- Adopté à l’unanimité –

18 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION - HABITAT ET HUMANISME RHÔNE - 32, RUE EUGÈNE FOURNIERE ET 1, RUE DU TONKIN – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- On s’arrête là Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

19 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) LIBERTE-FAYS - CONVENTIONS DE PUP AVEC LES SOCIÉTÉS SCI VILLEURBANNE LIBERTÉ ET KAUFMANN&BROAD RHÔNE-ALPES – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

20 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) AMBLARD - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PUP AVEC LA SOCIÉTÉ SCI RHÔNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

21 – RÉSILIATION AMIABLE À BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET AVENANT SCI LES IRIS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

22 – ACQUISITION DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) EPSTEIN - 46, RUE POIZAT – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

23 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 142, COURS TOLSTOÏ – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

24 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DE LOCAUX DE COPROPRIÉTÉ SITUÉS 39, RUE GERVAIS BUSSIÈRE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

25 – DÉMOLITION DE BÂTIMENTS SITUÉS 39, RUE GERVAIS BUSSIÈRE ET AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – ACQUISITION DES PARCELLES CN0289, CN0293, CN0294 SISES RUE JEAN-JAURÈS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE BÂTIE SISE AU 36, RUE FRÉDÉRIC-FAYS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – VENTE DE PATRIMOINE EST MÉTROPOLE HABITAT – 5 ET 7, BOULEVARD HONORÉ-DE-BALZAC – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, l'une pour le groupe communiste et l'autre pour le groupe socialiste. Monsieur Llung, un mot ?

M. Richard LLUNG.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots de présentation de cette délibération qui est habituelle, qui concerne la vente HLM. Elle concerne un immeuble qui est situé 5 et 7, boulevard Honoré-de-Balzac à Villeurbanne. Le bailleur social qui met en vente cet immeuble est Est Métropole Habitat. L'immeuble comprend 41 logements qui sont des logements PLS qui datent de 2006.

Je le signale, parce que j'anticipe le débat qui va suivre, le taux SRU de ce secteur Grandclément est de 26 % et il est, à l'horizon 2030, dans nos travaux de plan de l'habitat qui intégrera le PLU-H. C'est aussi 26 % à l'horizon 2030. Cette vente ne change pas fondamentalement l'équilibre à terme que nous visons dans ce secteur.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Tout d'abord, au nom de mon groupe, je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, pour votre prise de position concernant la baisse des APL décidée par le gouvernement. Nous nous inscrivons totalement dans vos propos. Avec cette mesure, le gouvernement démontre une fois de plus sa volonté de servir davantage les intérêts privés au détriment des intérêts du plus grand nombre, et notamment de nos concitoyens les plus précaires.

Après un an de règne macroniste, il n'y a donc plus aucun doute sur les intentions de ce gouvernement, et ce n'est pas cette mesure qui démontrera le contraire. Cette casse organisée du logement social s'appuie sur un double objectif : celui de faire payer aux locataires les plus modestes le coût de la politique publique du logement et celui de baisser progressivement le logement social.

La nouvelle loi ELAN en cours de discussion en est un exemple particulièrement concret, cette nouvelle attaque frontale au droit au logement pour tous organise le dépeçage du logement social en obligeant les organismes HLM à vendre les logements sociaux pour se financer. Ceux-ci vont être vendus à des particuliers mais aussi à des acteurs privés faisant peser de lourdes menaces spéculatives.

Pourtant, à l'heure où la crise du logement touche 12 millions de nos concitoyens dont 2,8 vivant dans des conditions de surpeuplement, il est inacceptable de considérer le logement comme une énième source de profit pour les capitalistes et les libéraux. Mettre à la vente des logements sociaux, c'est favoriser la mainmise de l'initiative privée sur un droit fondamental qui est celui de se loger. C'est accentuer la spéculation immobilière alors qu'il faudrait davantage de régulation en la matière.

C'est pourquoi nous pensons indispensable d'agir tout de suite afin de respecter le droit fondamental au logement. Des mesures immédiates pourront être prises comme la revalorisation des APL, l'interdiction des expulsions sans solution de relogement, l'augmentation des taxes sur les logements vacants dans les zones en déficit de logements ou encore l'encadrement des loyers. J'en appelle à toutes les associations qui sont sur cette thématique, notamment la fondation Abbé Pierre qui sort un rapport tous les ans, de se reporter à ces propositions que nous faisons nôtres.

Je vous remercie.

Naturellement, nous voterons contre cette délibération

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération et d'autres qui l'ont précédée sont la preuve que Villeurbanne n'a pas attendu un élan quelconque pour avoir une gestion dynamique des logements sociaux en permettant aux bailleurs de réhabiliter et d'étendre leur parc grâce potentiellement à la vente d'une partie de leurs biens avec tact et mesure. J'ajoute aussi que cela permet d'offrir un parcours résidentiel aux locataires de ces mêmes bailleurs.

Tact et mesure, telle n'est pas l'ambition du gouvernement qui détricote et déstructure le modèle du logement social français. Ce logement social est au cœur du débat public depuis des décennies. Quand certains freinent des quatre fers craignant de dépenser trop pour les plus démunis, d'autres comme nous, à Villeurbanne, pour qui les habitants des quartiers populaires sont importants et essentiels, respectent la loi SRU, conscients de la nécessité de détenir un parc important pour lutter contre les logiques de ségrégation sociale et répondre tout simplement à la demande.

Le gouvernement a donc manifestement décidé de mettre à mal ce secteur pourtant essentiel. Cette volonté se manifeste depuis plusieurs mois maintenant. Le premier acte a eu lieu lors de la loi de finances 2018 avec la ponction de 1,5 Md€ sur les fonds propres des organismes HLM. Ces derniers, pour compenser cette perte massive, se retrouvent donc face à un choix binaire : cesser de construire et de réhabiliter ou bien vendre une grande partie de leur parc. Et c'est alors qu'arrive l'acte 2 avec le vote à l'Assemblée, le 2 juin dernier, d'un amendement à la loi ELAN, soutenu par le gouvernement. Cet amendement permettra de céder n'importe quel immeuble de son parc sans l'avis du

mairie, à n'importe quel investisseur qui en fera à terme des immeubles à prix libre, avec une forte rentabilité à la revente ou à la relocation.

Patrice Lanco, ancien directeur adjoint de l'habitat et de la construction au ministère du Logement parlait dans *Libération*, voici quelques jours, de l'amendement Monopoly. Tout le monde saisira cette pénible référence. Les fonds d'investissement viendront faire leur marché sur le parc HLM achetant bien évidemment les immeubles les plus rentables et les mieux situés, avec à la clé une éviction des plus pauvres et donc un coup de canif supplémentaire à la cohésion sociale.

Comme si cela ne suffisait pas, la loi ELAN prévoit également de diviser par dix le nombre de nouveaux logements accessibles aux personnes handicapées. C'est au mieux une méconnaissance de la demande, au pire je laisse libre cours à votre imagination.

En effet, nombre de personnes en situation de handicap ou de familles nous contactent chaque année à la recherche de tels logements car leur vie est rendue difficile par telle ou telle contrainte.

Cette décision fait donc peser un poids réel sur la vie quotidienne et la vie sociale de ces personnes et le cynisme va plus loin puisqu'il est dit que ces logements pourront être rendus accessibles ultérieurement. Je demande à quel coût et qui en portera la charge.

Ce texte de loi entérine donc la position du gouvernement et ses choix politiques en un laps de temps réduit : deux lois majeures de cohésion sociale, l'une favorable aux familles pauvres et modestes, l'autre visant à adapter tous les logements au handicap, ont été plus que mises à mal.

Pour finir, je tiens à signifier notre intérêt pour les pistes de travail et notamment à Paris et à Nantes, que ce soit au sein des villes mais aussi pour Nantes au sein de la Métropole, qui ont appelé de leur vœu le fait de maintenir à 100 % l'accessibilité dans le parc social mais aussi dans le parc privé, notamment dans les projets urbains sous maîtrise publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung, un mot ?

M. Richard LLUNG.- Oui, quelques mots. D'abord, la loi ELAN qui était le sujet qui a été abordé par les deux groupes est une loi de libéralisation du secteur et de privatisation du logement social, c'est clair, en tout cas les conséquences de cette loi sont celles-ci. Alors je ne sais pas si elle correspond à une théorie dite du ruissellement, à une fumeuse théorie qui circule. Ce que je sais, c'est que l'eau va bien du haut vers le bas mais l'argent, en général, a une tendance plutôt à remonter le courant et à aller du bas vers le haut. Ce n'est pas forcément un contexte très favorable pour le logement social que tout cela.

Je donne quelques chiffres pour Villeurbanne pour que nous sachions quelles sont les conséquences concrètes sinon on parle de manière théorique.

Il est intéressant de savoir d'abord qu'il y a 19 939 logements sociaux à Villeurbanne, 761 sont en vente au moment où nous parlons, ce qui représente à peu près 1 % de notre taux SRU. Les débats que nous avons eus précédemment portaient justement sur la nécessité de vendre ou pas mais c'était intéressant et j'ai toujours répondu ainsi parce que,

effectivement, cela peut constituer les fonds propres des bailleurs pour pouvoir produire de nouveaux logements et tout cela est valable dans la mesure où il y a de la production neuve. Tant que le flux est équilibré et que les volumes sont acceptables, l'objectif est servi puisque le logement social peut se développer, ce qui a été le cas jusqu'à présent de manière très significative à Villeurbanne ces dernières années.

Les points d'alerte sont les suivants : la mise en vente de logements sociaux à Villeurbanne a été multipliée par trois depuis 2010, une tendance était déjà là, et la loi ELAN veut la multiplier encore par cinq, donc 120 logements sociaux aujourd'hui mis en vente en moyenne chaque année, c'est déjà beaucoup. Nous avons des objectifs de production de 300, cela veut dire 420 à produire chaque année. Évidemment, 600, ce n'est quasiment plus possible. Derrière, c'est effectivement la vente qui est programmée, cela ne peut rien vouloir dire d'autre.

Les conséquences peuvent être risquées. D'abord, il n'est pas vrai que tout le monde peut acheter. Normalement, la vente de logements sociaux, c'est pour l'accession à la propriété, tout le monde n'en a tout simplement pas les moyens. Et puis le risque immense, c'est le déséquilibre dans le territoire. Nous avons travaillé quelques années à revoir l'équilibre territorial à l'occasion du PLU-H et, à l'horizon 2030, à essayer de rééquilibrer les quartiers qui comptent un peu trop de logements sociaux et, par ailleurs, rééquilibrer ceux qui n'en comptent pas assez. Évidemment, si les ventes se produisent toujours aux mêmes endroits, c'est-à-dire à l'ouest de notre commune et au centre, le déséquilibre sera de plus en plus marqué et les bailleurs publics seront réduits à gérer le logement le plus difficile ou le plus en mauvais état puisque celui-ci n'est pas vendable.

Ces préoccupations sont majeures, elles sont très concrètes aussi. La Métropole aura un rôle à jouer avec les communes. Au cours d'une réunion le 13 juillet prochain, je défendrai quelques propositions de principe qui sont d'anticiper d'abord les demandes de mise en vente parce que, jusqu'à présent, les volumes étaient assez faibles, en tout cas supportables, et nous pouvions voter ces autorisations sans trop regarder la stratégie d'ensemble. Pour autant, le cas par cas n'est plus possible, il faut avoir une stratégie d'ensemble.

Ensuite peut-être proposer de limiter le nombre de mises en vente de logements sociaux à Villeurbanne, un chiffre qui serait de l'ordre de 80, réajustable chaque année.

Nous avons des objectifs de production de 300 logements neufs sociaux par an, avec 80 ventes, cela veut dire 380. Cela suppose déjà un rythme de construction générale de 1 500 logements par an. C'est assez soutenu. Je préférerais que nous limitions à 80 dans les autorisations, en tout cas le demander à la Métropole, et que nous puissions ajuster en fonction des productions des années plus fastes pour la construction l'année suivante.

Ensuite, il serait souhaitable de ne pas autoriser les mises en vente dans les secteurs déficitaires. C'est valable évidemment pour les communes et c'est valable dans une ville comme Villeurbanne, une grande ville dans les secteurs de mixité sociale, les SMS, qui sont des périmètres à l'intérieur de notre commune. D'ailleurs, je vous l'ai dit, sur le secteur Grandclément, nous sommes à 26 %, nous resterions à 26 % à l'horizon 2030. Ce n'est pas le cas dans tous les quartiers.

Il faut aussi croiser toutes ces perspectives avec le travail qui a été fait pour le secteur

habitat du PLU parce que si les ventes se multiplient, cela ne sert à rien d'avoir travaillé quelques années à produire des équilibres sur les territoires ; également favoriser la vente aux ménages résidents sinon il s'agit plutôt de vendre aux investisseurs, et ce que dénonce Hector Bravo, je le partage, c'est de l'argent public qui finance le logement social, ce n'est pas de l'argent public qui doit financer les investisseurs privés et leurs bénéficiaires. En tout cas, je souhaiterais qu'on l'évite.

Enfin, je pense que la production de logements neufs peut tout à fait volontairement respecter des logements adaptés à 100 % au handicap parce qu'après tout, si la loi met un minimum, il n'est pas impossible non plus de nous entendre sur un maximum.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est un vrai débat, je ne vais pas en rajouter, Mme Le Franc et M. Lung l'ont illustré dans leurs propos. Ce que nous avons fait jusqu'ici avec tact et mesure, pour reprendre l'expression de Madame Le Franc, risque d'être fait demain sans tact et dans la démesure.

Un des aspects préoccupants, c'est au niveau de nos bailleurs publics. On peut penser que la contrainte, le travail avec la Métropole, l'organisation groupée sur un certain nombre de points nous permettront de l'aborder au moins dans la discussion, même si la contrainte pèse, mais pour certains organismes relevant d'Action Sociale, du 1 %, qui évidemment n'ont pas tout à fait les mêmes préoccupations, la vente en bloc sera peut-être quelquefois une occasion de faire la bascule par rapport à des immeubles qui sont déjà anciens, une vente en bloc à un investisseur qui peut éventuellement aussi complètement changer les conditions d'accès et surtout avoir une opération assez juteuse.

C'est une vraie préoccupation.

Je mets ce rapport aux voix. Il s'agit de la mise en vente, de la « possibilité », et je le dis toujours, parce que quand on donne le nombre d'appartements qui sont en vente, il y a des appartements qui sont possibles et ceux qui sont vendus, le différentiel est parfois assez important, cela peut durer vingt ou vingt-cinq ans. Je crois qu'il n'y a pas eu un immeuble à Villeurbanne pour lequel la vente a été complète, même dans le quartier du Tonkin où certains avaient la possibilité de vendre depuis de nombreuses années.

- Adopté à la majorité (44 pour - 9 contre) -

29 – EXPÉRIMENTATION D'UN DISPOSITIF DE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ENTREPRISE KOEO – Mme Agnès THOUVENOT et Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Mme Gachet peut dire un mot, puis Mme Vessiller et Mme Thouvenot.

Mme Christelle GACHET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La présente délibération co-rapportée ou co-portée par Agnès Thouvenot et moi-même démontre le lien étroit qui existe entre nos deux délégations Vie Associative et Économie Sociale et Solidaire.

Dans le cadre du plan d'action que la Ville a élaboré depuis 2016 pour soutenir et accompagner les associations qui sont aujourd'hui confrontées à des mutations socio-

économiques importantes, la Ville vise notamment à accroître les compétences des dirigeants et dirigeantes et des salariés des associations, également à faciliter l'accès aux associations à des ressources d'ingénierie qu'elles n'ont pas ou plus les moyens de disposer.

Pour atteindre ces deux derniers objectifs, la Ville souhaite mobiliser les entreprises par le biais du dispositif du mécénat de compétences dont le cadre est fixé par la loi de 2003.

Pour faciliter et aider à l'appropriation de ce cadre, la Ville a souhaité s'appuyer sur un tiers facilitateur compétent, elle s'appuiera ainsi sur la structure Koeo, pionnière de cette activité. Cette structure a notamment permis à plus de 2 400 salariés de consacrer plus de 28 000 heures de mécénat de compétences sur le territoire national.

La délibération qui vous est présentée intègre la convention d'objectifs et de moyens qui sera signée entre la structure et la Ville. Je laisserai Agnès compléter sur les différents éléments en réponse.

(Départ de Mme Chanay à 19 heures 02)

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 0s, encadré par la loi Aillagon d'août 2003, est le don d'expertises professionnelles ou personnelles de collaborateurs volontaires, pendant leur temps de travail et en accord avec leur employeur, à des structures d'intérêt général locales.

Dans cette délibération, cela concernera plus particulièrement des structures du secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette convention avec l'entreprise Koeo permettra de mettre en place le cadre pour accroître les compétences des dirigeants et des salariés (gestion financière, communication et marketing notamment) de plusieurs structures de l'ESS et de leur faciliter l'accès à des ressources d'ingénierie qu'elles n'ont plus les moyens de se procurer.

Ce dispositif est particulièrement intéressant car il permet le soutien à des associations ou organismes sans but lucratif portant des projets à impact social, qui doivent à la fois trouver des ressources alternatives face à la baisse régulière des subventions publiques et se professionnaliser dans leur développement. Il permettra ainsi, par un appui humain de la Ville à ces structures, d'acquérir de nouveaux savoir-faire pour consolider ou développer leur activité.

Le dispositif est également intéressant en matière de gestion des ressources humaines et notamment de motivation des agents qui revendiquent le fait de trouver du sens dans leur parcours professionnel en s'impliquant de façon active dans un projet à impact social positif et qui souhaitent développer leurs compétences et leur capacité d'adaptation.

Une collectivité a la possibilité, par la diversité de ses objectifs et de ses modes d'intervention, de déployer de nombreux moyens d'action. Le mécénat de compétences est donc pour la Ville un moyen de diversifier les modalités de soutien vis-à-vis des secteurs à forte valeur ajoutée humaine et sociale.

Nous souscrivons à cette expérimentation et nous prendrons connaissance avec intérêt du bilan qui en sera fait, notamment pour les entreprises et les associations qui en bénéficieront.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

La Ville est en lien avec les associations mais aussi avec les entreprises et souvent réceptrice de demandes, à la fois des employeurs pour une volonté de mécénat de compétences et d'associations en demande de compétence. Il nous manquait un outil de mise en lien entre ces deux parties qui font vivre les villes.

C'est dans ce cadre que nous avons rencontré Koeo en décembre 2017 et que nous avons envisagé ce partenariat. Le partenariat est d'autant plus intéressant pour les associations, comme l'exprimait Christelle Gachet, qu'elles vivent des transformations importantes et notamment des métiers sont nécessaires pour accompagner ce changement de modèle économique, ce changement dans les relations avec les pouvoirs publics.

(Arrivée de Mme PERRET à 19 heures 05)

Dans les métiers que nous identifions aujourd'hui, il y a le contrôle de gestion et la stratégie financière, les métiers autour de la communication et les métiers autour de la construction de partenariats, des métiers qui nécessitent des compétences importantes que les associations n'ont pas forcément les moyens de se financer.

Les associations auxquelles nous allons proposer cette plate-forme de mise en lien de mécénat de compétences sont diverses. Il y a des associations de solidarité, des associations d'éducation populaire, environnementales. Nous avons essayé de choisir des associations qui sont à la fois des associations dans lesquelles il y a beaucoup de bénévolat et d'autres où il y a davantage d'acteurs professionnels pour avoir un champ représentatif et pouvoir évaluer les bénéfices de cette expérimentation.

M. LE MAIRE.- Merci. Aussi bien les rapporteuses que Mme Vessiller ont exprimé leur intérêt et nous aussi pour cette expérimentation. Bien sûr, nous évaluerons les résultats chemin faisant.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – TARIFICATION ET MODALITÉS DE PARRAINAGE DE LA 17ÈME ÉDITION DÉFI INTERENTREPRISES 2018 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES 2018 ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – PLAN DE STATIONNEMENT DE VILLEURBANNE – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT PAYANT – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qu'il vous est proposé d'adopter ce soir est en fait la poursuite du plan de stationnement qui avait été initié en 2012, pour lequel cette assemblée s'était prononcée d'ailleurs à l'unanimité des groupes qui la composaient en juillet 2012.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est une extension somme toute modeste de 630 places sur deux secteurs de Villeurbanne, l'un au sud du cours Tolstoï qui correspond plutôt à l'accompagnement du projet urbain de requalification du cours Tolstoï qui accompagne le projet C3, l'autre dans le secteur du Tonkin, qui correspond plutôt à une demande qui avait été exprimée par les habitants de ce secteur dès 2016 qui souhaitent voir cette petite poche passer en payant et, après y avoir réfléchi, nous avons accédé à cette demande.

Donc 630 places de plus dans cette délibération, ce qui portera au total à 5 300 places de stationnement payant sur Villeurbanne à mettre en regard des plus des 20 000 places disponibles sur la voirie.

Voilà Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons une intervention de Mme Haziza non inscrite pour deux minutes et de M. Merlin pour deux minutes également. Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une intervention assez rapide dans le prolongement de mes interventions antérieures sur le sujet.

Sur la politique de stationnement, depuis 2012, vous avez continuellement augmenté le parc de stationnement payant. Sur la délibération qui nous intéresse aujourd'hui, après en avoir discuté avec pas mal de personnes, notamment des habitants, un constat ressort, c'est que la vie est dure et la moindre dépense supplémentaire peut mettre en péril l'équilibre financier de certaines familles villeurbannaises.

Sous couvert d'une bonne rotation des voitures, vous continuez de rendre le stationnement villeurbannais payant et ainsi augmentez vos recettes. Je sais très bien ce que vous allez me répondre, Monsieur Vullierme, vous allez me dire que vous n'augmentez pas vos recettes dans la mesure où vous avez également des dépenses liées à cette politique de stationnement. Je serais curieuse de voir quel est le ratio entre les dépenses et les recettes.

À mon sens, l'extension du parc payant n'est pas nécessaire et encore moins dans des quartiers populaires où il n'existe pas de solution de repli.

Les Villeurbannais sont déjà affectés par des hausses d'impôts en tout genre, il n'est pas responsable pour une mairie qui considère la gestion de sa ville comme saine financièrement de rajouter encore une taxe supplémentaire.

Depuis 2011, vous avez voulu révolutionner le stationnement, c'est comme diraient certains le gratin qui se sépare des nouilles. Pour ma part, ma conviction profonde est que ce n'est pas la bonne recette, c'est la raison pour laquelle je voterai contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez nous expliquer votre image du gratin qui se sépare des nouilles ? Qui est le gratin et qui sont les nouilles ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- C'est une allusion à la déclaration de Jean-Louis Borloo qui a été faite aujourd'hui dans la presse, qui comparait l'ancien monde avec le nouveau, et donc en métaphore, sur Villeurbanne, à la politique qui était appliquée avant votre mandat, Monsieur le Maire, qui consistait dans le fait que le stationnement était gratuit et aujourd'hui que le stationnement est payant.

M. LE MAIRE.- Bien, vous êtes dans la grande simplification mais M. Vullierme vous répondra. Simplification pour le gratin, simplification pour les nouilles !

Je donne la parole à M. Merlin qui ne va pas nous parler du gratin et des nouilles !

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qui nous est proposée ce soir envisage une extension du périmètre du stationnement payant pour deux secteurs. La politique de stationnement est un des leviers pour une collectivité territoriale pour maîtriser le déplacement. Or, il faut rappeler, premièrement, qu'une voiture passe 90 % de son temps à l'arrêt. Deuxièmement, les embouteillages sont un problème chronique dans de nombreuses villes, 30 % d'entre eux seraient causés par des automobilistes à la recherche d'une place pour se garer.

L'extension du périmètre de stationnement payant permettra de favoriser le cadre de vie des habitants, de contribuer à l'attractivité et à l'accessibilité de la Ville en facilitant le stationnement des visiteurs, de réduire le stationnement ventouse des déplacements domicile/travail au profit des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Et puisqu'il y a une amélioration de l'offre de stationnement, cela permet aussi de réduire ce fléau pour les piétons qui est la présence des voitures illégalement garées sur le trottoir.

Car tout est fait pour rééquilibrer la place de la voiture en ville, le tout voiture, c'était avant. La Ville de Villeurbanne a approuvé en juillet 2012 son nouveau plan de stationnement, le fait de payer son stationnement à certains endroits de notre ville n'est donc pas une surprise, il y a eu une information abondante. Ce qui nous caractérise, c'est le pragmatisme et la cohérence.

Pour les secteurs supplémentaires concernés ce soir, s'il s'agit de faciliter les conditions

de stationnement sur les secteurs les plus congestionnés et d'accompagner l'achèvement du site propre du C3 sur le cours Tolstoï. Qu'on ne nous glisse pas que cela coûte un pognon de dingue, c'est meilleur marché que dans une grande ville voisine et, en même temps, il y a une évolution des zones de stationnement résidentiel BSC.

Nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire,

Je n'ajouterais rien à ce que vient de dire M. Merlin parce que c'est essentiellement la réponse qui a été apportée à la vision de Mme Haziza qui pense stationnement/finance. Le stationnement va bien plus loin que cela, il touche l'aménagement de notre territoire, la gestion de l'espace public, c'est le partage de l'espace public qui est en question. M. Merlin l'a très bien exprimé.

Je rappellerai juste à Mme Haziza qu'en 2012, quand elle était dans un groupe qui s'appelait à l'époque l'UMP, son groupe avait voté le plan de stationnement contre lequel aujourd'hui elle s'exprime. Il faudra aussi dans la durée avoir une forme de cohérence.

Ce levier, comme l'a dit M. Merlin, est important, je le répète. Vous dites que vous rencontrez des habitants, il se trouve que nous aussi, parfois, cela arrive, et encore hier dans une instance qui est le groupe de travail sur les déplacements urbains qui rassemble tous les conseils de quartier de la ville, M. Merlin était là, des habitants qui sont des membres de conseils de quartier nous ont demandé que l'on étende le stationnement payant dans un quartier auquel nous n'avions pas encore pensé.

Nous l'étudierons, nous y réfléchissons, mais il ne faut pas avoir cette vision que les habitants sont hostiles parce que c'est payant et qu'ils ne veulent pas payer plus. Ils ont compris pour une bonne part le gain en termes de gestion de l'espace public que cela représente pour eux, notamment pour les résidents qui ont accès depuis 2012 à la vignette résident et qui peuvent beaucoup plus facilement se garer en bas de chez eux, laisser leur voiture la journée et se déplacer autrement pour aller travailler ou faire ce qu'ils ont envie de faire.

Enfin, dans le cadre de cette gestion de l'espace public et de son partage, ce plan de stationnement nous a permis de libérer de l'espace et, sur les secteurs qui sont concernés, de planter 103 arbres. Cela peut vous paraître insignifiant mais 103 arbres en milieu urbain, c'est quand même loin d'être négligeable. Cela participe à la qualité de vie dans notre commune, à la maîtrise de la qualité de l'air, etc.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Mme Haziza fait des progrès, la dernière fois, elle avait parlé de racket. Cette fois, elle a atténué son propos, voyons-y un bon signe.

Je mets cette délibération aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

33 – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) - M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai cinq interventions. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qu'il vous est proposé d'adopter ce soir traduit plutôt bien la position qui est la nôtre quant à la vidéosurveillance et son application sur le territoire villeurbannais. Je ne vais pas revenir sur ce qui vous a été présenté le 13 mars en commission générale, les motivations et le cheminement qui nous ont amenés à cette décision vous ont été expliqués longuement, vous aviez pu intervenir.

Cette délibération traite deux sujets, deux demandes de subvention auprès de l'État : une subvention pour équiper les nouveaux recrutés de la police municipale de gilets pare-balles et la mise en place du dispositif de vidéosurveillance.

Si je dis que cela illustre bien notre position, c'est parce que l'on entend depuis le départ la vidéosurveillance comme étant un outil, pas une finalité en soi, qui peut venir compléter la présence humaine et la présence notamment des policiers municipaux sur le terrain. C'est pour cette raison que nous avons, cette année, c'était l'objet entre autres de la délibération sur la révision du cadre du personnel, lancé le recrutement de six policiers municipaux qu'il faut équiper en gilets pare-balles.

La vidéosurveillance sera opérationnelle d'ici peu de temps, elle a été déployée sur les trois secteurs qui vous sont précisés dans la délibération, d'une façon exemplaire par les services municipaux que je tiens à cette occasion à remercier parce qu'ils ont fait un travail très rapide et très efficace dans un délai que nous leur avons imposé très court, et qu'a priori, de ce que j'en sais aujourd'hui, ils arriveront à tenir les engagements qu'ils avaient pu prendre de façon assez volontaire.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, notre groupe souhaite vous remercier pour votre volonté de transparence suite à la commission municipale que vous avez réunie sur le thème de la vidéo-protection.

Par le biais de cette délibération, vous souhaitez solliciter le fonds interministériel de prévention de la délinquance afin qu'il contribue au financement de l'installation sur trois sites (Tonkin, cours Tolstoï et centre-ville) d'une trentaine de caméras et de la création de cinq zones permettant l'implantation de caméras nomades.

Le tout coûtera la bagatelle de 450 000 €, et ce montant ne tient compte que de l'investissement, il ne faut pas oublier que les coûts de maintenance sont en moyenne de 10 % supplémentaires. Ensuite, pour que les caméras puissent permettre une identification - dans les rares cas où cela est possible -, il faudra assurer un éclairage suffisant allant à l'encontre des efforts d'économie actuels et provoquant des pollutions lumineuses supplémentaires.

Le directeur de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a déclaré qu'aucune étude en France ne démontre l'efficacité de la vidéoprotection sur le plan préventif et dissuasif. Au contraire, il a évoqué le fait que les délinquants quittent les zones surveillées pour aller là où il n'y a pas de caméras. Avec les caméras, on ne fait donc que déplacer les problèmes, un peu plus loin !

Par ailleurs, dans plusieurs villes équipées, le nombre de délits repérés grâce aux caméras représente moins de 3 % de la délinquance de voie publique, selon une enquête réalisée par le CNRS.

Voici six mois était votée à l'Assemblée nationale une loi extrêmement liberticide : la loi antiterroriste qui, pour répondre aux problèmes d'insécurité, a inscrit dans le droit commun un certain nombre de mesures auparavant exceptionnelles et dérogoires. Puis ont suivi d'autres mesures liberticides, comme la loi asile et immigration. Dans cette ambiance du tout sécuritaire, vous accentuez la déshumanisation par l'installation d'un dispositif technologique qui n'a pas fait ses preuves ! Le renforcement de la présence humaine sur le terrain et dans la durée, tant en matière de prévention, de médiation que de répression quand il s'agit d'actes délinquants ou délictueux, nous paraît plus important : police nationale et agents municipaux ont chacun leur rôle et c'est là qu'il faut des moyens.

Ajoutons aussi que beaucoup de faits de délinquance sont liés à des trafics de substances illicites et que nous pensons qu'il est grand temps d'ouvrir un débat national sur la dépénalisation du cannabis.

Enfin, rappelons qu'à court terme, la protection des personnes et des biens est toujours de la compétence de l'État. L'installation du dispositif que vous nous proposez est l'acceptation explicite d'un transfert de charge.

Il y a là un choix de modèle de société : mettre en place des caméras sans beaucoup d'illusion sur leur efficacité ou résister à la tentation de la facilité et trouver d'autres formes de réponses durables, humaines et collectives.

Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme le chantait Léo Ferré « Avec le temps tout s'en va... » et ce jusqu'à votre réticence à l'installation de caméras dans l'espace public ! On ne peut que s'en réjouir.

Au préalable à cette décision, vous nous aviez conviés à la restitution d'une étude d'opportunité de la vidéo sur la commune, étude fort intéressante qui dressait la cartographie de la délinquance sur Villeurbanne. On apprenait qu'il existait 60 points de vente de drogue et que 3 secteurs (Maisons-Neuves, Gratte-ciel et Tonkin) concentraient à eux seuls de 40 % à 80 % des faits.

Bref, même mes interventions étaient bien en dessous de la réalité. Décidément, je me ramollis !

Vous faites donc le choix de l'implantation d'une trentaine de caméras sur trois sites sensibles, cinq zones pour des caméras nomades, comme les délinquants, et un centre de supervision urbain.

Nous approuvons cette démarche avec cependant une réserve. Je l'ai déjà indiqué, c'est d'ailleurs bien mentionné dans l'étude : ces caméras peuvent avoir un effet dissuasif, aider la police lors d'une enquête mais en aucun cas résoudre le problème de la délinquance sur le territoire.

Plutôt que l'extension de la vidéoprotection, nous sommes favorables à une présence policière accrue sur le terrain, donc à l'augmentation des effectifs de la police municipale.

Quant aux gilets pare-balles, c'est une évidence dans le contexte actuel.

En conséquence, nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie.

J'élargirai un peu le propos puisque, finalement, on arrive au bout d'un processus en termes d'équipement de vidéosurveillance et d'installation de la vidéosurveillance sur notre ville. Quelques commentaires, j'essaierai de faire court mais le sujet est assez vaste.

Tout d'abord pour dire, et finalement suite à l'intervention de M. Poncet, cela va de soi, qu'en matière de politique publique de sécurité, je crois qu'il n'y a pas de place pour les simplismes, pour les caricatures ou pour les postures sécuritaires. Nous discutons à nouveau ce soir de cette question de la sécurité parce que c'est un fait dans notre ville, le vécu de l'insécurité plus que le sentiment se fait plus grand, et ce pour de multiples raisons :

- une délinquance organisée particulièrement sur le trafic de drogue qui se penche là-dessus au-delà de l'échelle de la commune ;
- une délinquance qui est organisée avec un certain nombre de points de vente de drogue à travers la ville et qu'il est difficile, long et fastidieux pour la police nationale de réussir à le faire cesser ;
- enfin, une cohésion sociale qui tend à se déliter, une action de l'État qui ne répond que partiellement à cet enjeu, et on sait qu'il y a besoin, pour résoudre le problème de l'insécurité, de mobiliser très largement sur un ensemble d'âges, de temps de la vie, et on sait qu'il faut faire face à la fois à une précarité, des inégalités qui se creusent et qui rendent difficile à cerner la promesse de réussite sociale collective.

Je dirais même que certains signaux aujourd'hui, dans certaines délégations, alertent sur la difficulté de plus en plus précoce à comprendre les règles de vie et l'impossibilité de plus en plus grande pour certains jeunes, préadolescents, enfants, de formuler et de verbaliser leurs émotions, y compris les plus violentes, qui passent directement à une violence physique.

Enfin, les incivilités qui, prises indépendamment, peuvent représenter peu de choses mais

qui, ajoutées les unes aux autres, peuvent rendre la vie difficile : le cadre de vie, la propreté, la sécurité routière, les nuisances sonores et plus généralement tout ce qui relève du civisme.

Au final, ce qui est interrogé ici, et au-delà de la question technique, c'est notre capacité à faire société, à travers entre autres des règles de vie en commun qui soient explicites, comprises et applicables à tous.

C'est ce qui donne son sens, et j'élargis encore plus à l'idée de République, puisque notre majorité est issue du parti socialiste, en citant Jaurès qui disait que c'est ce grand acte d'audace qui proclame que des millions d'hommes et de femmes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action et qu'ils sauront concilier la liberté et la loi.

Il est utile de rappeler nos grands principes républicains, précisément sur ce sujet, précisément en ces temps où les repères peuvent se brouiller.

Je parlais en début de mon intervention de postures et de simplismes sur la question de la sécurité parce que ce débat autour des caméras, comme autour de l'armement ou de l'arsenal répressif, nous écarte trop souvent d'une discussion sur des solutions réelles et concrètes. Souvent, ce débat dérive vers cette idée que la technique serait à elle seule une solution miraculeuse. Je ne veux pas que l'on tombe non plus dans cette caricature qui opposerait les méchants partisans de la répression et les naïfs partisans de la prévention, cette opposition qui est artificielle parce qu'il s'agit avant tout de deux temporalités bien différentes, l'une qui répond à l'urgence, l'autre qui répond au long terme, les deux finement articulées qui permettent de concilier la loi et la liberté et de tracer ensemble ces règles communes.

Cette articulation permet d'agir pour que chacune et chacun dans notre ville se reconnaisse dans cette belle promesse finalement de pouvoir faire société.

Pour revenir au cœur de la délibération, je vous le dis franchement, je n'ai pas d'a-priori sur l'usage de la vidéo. Simplement, cela doit faire quinze ou vingt ans qu'elle se généralise dans les communes et que toujours rien n'a été évalué, et d'ailleurs la Cour des Comptes l'avait pointé voici quelque temps.

Nous savons que les caméras facilitent les arrestations et donnent des preuves tangibles nécessaires à une enquête judiciaire et donc à une condamnation, mais nous ne savons toujours pas grand-chose sur leur efficacité pour réduire les actes de délinquance ou d'incivilité sur le long terme.

Je dis qu'il y a une sorte de confiance un peu irrationnelle en cette technologie qui ne doit pas nous aveugler, nous élus, qui allons voter cette délibération et qui accompagnons ce processus, pas plus que cette installation de vidéosurveillance ne doit être comprise ou vécue par les Villeurbannais comme un remède miracle contre l'insécurité. La déception n'en serait encore que plus grande.

La méthode employée par notre municipalité qui allie à la fois une réflexion sur le long terme et qui a fait appel à une étude fouillée est je crois une bonne méthode. Les résultats de cette étude d'opportunité nous montrent aussi que les caméras ne suffiront pas. Pour répondre à ce vécu d'insécurité que j'évoquais, il y a deux choix :

- Ce choix un peu caricatural qui veut que l'on exclue et que l'on condamne, c'est la

position de certains de nos collègues qui n'évoquent d'ailleurs que rarement la question de la réinsertion et de l'après-condamnation et de l'après-répression ;

- Le choix d'articuler à ces dispositions un ensemble d'actions qui parfois semblent sans rapport mais qui prouvent leur efficacité sur le long terme : la question du sport et sa dimension éducative, l'apprentissage des règles en commun, le dépassement de soi, la prévention des pratiques additives, notre ambition culturelle parce que c'est à la fois l'occasion de se retrouver et de se réapproprier des lieux publics qui deviennent partagés, la lutte contre le décrochage scolaire parce qu'on sait que c'est l'un des grands facteurs de glissement vers la délinquance, et donc plus largement l'éducation, l'insertion professionnelle et la formation, une politique de rénovation urbaine et un travail fin avec les bailleurs pour rendre agréable ce cadre de vie si nécessaire, le lien avec les services de propreté, l'accès au droit et la lutte contre toutes les formes de discrimination, plus largement, finalement, un travail de partenariat et de mise en commun de long terme.

Tout cela demande des moyens et du temps et on en revient finalement à la première délibération de notre Conseil Municipal de ce soir.

Aussi, je voudrais, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint, pour être rassuré et pour conforter notre vote, prolonger le débat, être conforté quant au fait que ces caméras, le renforcement des équipements de la police municipale, le renforcement de notre police municipale, ne vont pas représenter un basculement radical ou un basculement tout court de la doctrine d'emploi de notre police municipale et ainsi, finalement, transformer également notre politique locale de sécurité.

Oui, il y a besoin de répression, il y a besoin de policiers municipaux et d'humain, mais notre politique de sécurité ne doit pas perdre de vue le travail long et patient fait par l'ensemble des acteurs, qu'ils soient associatifs, éducatifs ou municipaux, pour faire baisser l'insécurité dans notre commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Soares. Monsieur Crombecque pour le groupe socialiste ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport soumis à notre assemblée permet de rappeler les efforts constants de la Ville de Villeurbanne dans la mise en œuvre de sa politique de sécurité et de prévention de la délinquance. Notre groupe a déjà eu l'occasion de rappeler son positionnement sur le sujet : ni angélisme ni populisme.

Nous ne nions pas la réalité des faits, il existe dans notre pays, dans notre ville, des problèmes qu'il convient de traiter car la tranquillité publique est le droit de tous, et l'insécurité ou le sentiment d'insécurité frappe souvent les plus modestes de nos concitoyens.

Le Front National, la Droite dénoncent fréquemment un supposé laxisme de notre municipalité sur cette question. Je tiens à rappeler à la droite deux choses.

Premièrement, la sécurité est une politique avant tout régaliennne. Deuxièmement, il faut avoir de la mémoire avant de dénoncer : sous l'ère Sarkozy, ministre de l'Intérieur, puis président de la République, Villeurbanne a perdu plus de 30 % de ses effectifs de police nationale. Qui à droite pourra nous expliquer... (*Brouhaha*)

Monsieur Lacoste, gardez votre calme, il faut rester mesuré. Je vois que votre sarkozysme n'a pas molli mais là c'est la réalité des chiffres.

Qui à droite pourra nous expliquer que cela n'a eu aucune conséquence sur les capacités d'intervenir, de prévenir ou d'enquêter des services de police ?

Depuis 1997 et le discours de Lionel Jospin à Villepinthe, pour les socialistes, quatre axes sont à développer : la prévention, la dissuasion, c'est-à-dire la présence sur le terrain de la police de proximité, la sanction qui doit être immédiate et proportionnée à l'acte pour être exemplaire, et la réparation due aux victimes.

Pour notre groupe, il est impossible de dissocier la nécessaire prévention de la nécessité de sanction quand un acte de délinquance est commis. Pour notre groupe, les problèmes sociaux et économiques de discrimination constituent le terreau sur lequel la délinquance se développe. Il convient donc d'abord de tout mettre en œuvre à travers une politique proactive de prévention pour éviter d'avoir à assurer la répression.

Pour les socialistes, il faut aborder cette question à travers tous les angles : lutte contre l'échec scolaire, combat contre les ségrégations territoriales, engagement pour l'emploi.

Le rapport propose de déployer la vidéoprotection sur notre commune par l'installation de caméras sur trois sites, dispositif complété par la création de cinq zones permettant l'implantation de caméras nomades. Notre groupe rappelle que, pour lui, la vidéoprotection n'est pas la panacée et ne remplacera jamais la présence humaine mais, devant l'absence de police de proximité, c'est une solution qui peut s'avérer utile pour prévenir et élucider les faits.

Ce déploiement n'est pas un choix idéologique mais celui du pragmatisme et il sera également important d'interroger les résultats de ces implantations.

Parallèlement, le rapport sollicite le FIPD pour l'équipement en gilets pare-balles des policiers municipaux et les agents de surveillance de la vie publique afin d'assurer, le cas échéant, dans le cadre de leur mission, leur sécurité et leur intégrité. Contrairement à ce qu'affirme une publication récente dans laquelle les élus LREM, comme bien souvent, réécrivent l'histoire, la municipalité est pleinement consciente des problèmes liés à l'insécurité et agit dans l'intérêt des Villeurbannais.

Oui, je vous lis Monsieur Lacoste, c'est parfois pénible mais je lis vos publications.

M. Régis LACOSTE.- Ce n'est pas moi qui parlais !

M. Yann CROMBECQUE.- Ainsi, l'équipement de la police municipale est le résultat d'un travail collaboratif mené depuis plusieurs années avec les policiers municipaux, des experts extérieurs (sociologues, psychologues, commissaires), tenant compte des réalités et des missions évolutives.

Notre groupe rappelle sa volonté de traiter ces sujets de manière rationnelle sans chercher à attiser les peurs et stigmatiser des catégories de la population.

Notre groupe soutient donc le rapport soumis à l'approbation de notre assemblée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire,

Si vous me le permettez, je commencerai par répondre à l'intervention de M. Poncet. Sa conclusion était qu'il était pour l'augmentation des effectifs de police municipale. Encore faudrait-il qu'il en donne les moyens à la Commune. Tout à l'heure, nous avons voté un rapport sur la révision du cadre du personnel dans lequel il était proposé la création de 6 postes de policiers municipaux. Sauf erreur de ma part, vous vous êtes abstenus sur ce rapport. Ayez un minimum de cohérence et de suite dans les idées !

Mme Michèle MOREL.- Ce n'était pas pour cela. C'est insupportable !

M. Didier VULLIERME.- Ou encore faut-il que vous lisiez les rapports mais c'est autre chose.

Pour compléter le propos de Mme Khelifi, elle nous a remerciés de la transparence dans laquelle nous avons fait la présentation en commission générale, donc auprès de tous les élus de cette assemblée, du travail que nous avons réalisé depuis longtemps. Il se trouve que cet effort, nous l'avons fait y compris auprès de nos concitoyens au travers des conseils de quartier, et que leur propos n'était pas tout à fait le même que celui que vous tenez aujourd'hui puisque beaucoup d'entre eux, sans être tous des tout sécuritaire, des déshumanisants, étaient plutôt volontaires d'aller, peut-être modérément selon les uns et les autres, vers la vidéosurveillance. C'est plutôt tenant de la démocratie participative, cela aussi en est une forme, il faut aussi que nous entendions à un moment ce que peuvent exprimer nos concitoyens.

Pour autant, une fois que l'on a dit cela, cela ne veut pas dire que l'on est pour le tout caméra, nous ne sommes pas ici chez Estrosi, nous n'allons pas réfléchir uniquement au travers de ces équipements. Nous le faisons avec mesure sur trois secteurs, ce n'est qu'un moyen de compléter tous les dispositifs que nous mettons en place dans le plan local de prévention de la délinquance.

Pour rassurer Mathieu Soares, notre plan local de prévention de la délinquance ne change pas, il reste le même, articulé sur les trois mêmes axes : la prévention, la médiation, la répression. Ici, il est plutôt question de l'axe répressif au travers de l'augmentation des moyens de PM et de vidéosurveillance mais nous n'abandonnons pas, et loin de là, les deux autres axes qui sont la prévention et la médiation.

Quelques exemples : en matière de prévention, nous avons récemment, avec M. Bocquet et M. Berthilier, pu lancer une expo quizz faite avec une association qui s'appelle Le Moutard, à destination de toutes les écoles, de toutes les classes de CM1 et CM2 de notre territoire, que les enseignants utilisent pour évoquer avec leurs élèves la question du vivre ensemble sur l'espace public, la façon de limiter les incivilités. C'est une prévention primaire.

Nous avons un travail important qui est lancé maintenant avec les chefs d'établissement du second degré autour des mesures de responsabilisation, qui vise à éviter qu'un élève

qui a été dans un conseil de discipline exclu temporairement de l'établissement ne se retrouve livré à lui-même sur l'espace public et peut-être tenté de passer à un certain nombre d'actes.

Je pense aussi à la prévention que nous menons en matière de conduite de deux-roues motorisés auprès d'un certain nombre de jeunes du Tonkin, que nous avons accompagnés sur un parcours, auprès des HCL où ils sont allés voir des victimes d'accidents de la route. C'est moins visible que tout ce dont nous avons parlé précédemment mais c'est un axe important de notre politique.

En termes de médiation, vous avez peut-être un certain nombre d'entre vous pu voir les médiateurs de l'ALTM qui sont présents en ce moment sur le quartier du Tonkin et sur le quartier du centre-ville. Je peux aussi vous dire un mot de l'expérience que nous sommes en train de monter dans les secteurs Monod et Baratin pour lancer une forme de médiation sociale en partenariat avec l'État et avec les bailleurs sociaux de ces deux secteurs.

Je suis plutôt d'accord avec ce qu'ont dit Mathieu Soares et Yann Crombecque sur le fait que la technique n'est pas une solution miraculeuse, que sont bien indissociables la prévention, la médiation et la répression. Même si M. Lacoste n'a pas demandé la parole, pour une fois, si on vit une situation difficile aujourd'hui en termes de présence sur le terrain, c'est bien parce que, sur la période 2002-2012, le commissariat de Villeurbanne et les effectifs de police nationale sont passés de 250 à 180, 70 policiers nationaux de moins sur un territoire où la population augmente. C'est Nicolas Sarkozy en tant que ministre de l'Intérieur et en tant que président de la République qui a mené à cela.

Quoi que vous en disiez, Monsieur Lacoste, sur le quinquennat de François Hollande, à partir de 2015, il y a eu 6 000 postes de policiers nationaux recrutés supplémentaires dont un certain nombre a été affecté au commissariat de Villeurbanne. Il ne faut pas non plus tout mélanger.

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste, la réalité devrait vous aveugler plutôt que d'essayer de critiquer, c'est un fait. Je l'ai constaté, on a vu ce qui s'est passé avec Sarkozy. Vous feriez mieux de le dire et de l'accepter plutôt que d'ergoter.

M. Didier VULLIERME.- Un dernier mot. M. Soares disait que l'on était au bout d'un processus, pas tout à fait parce que nous serons amenés à évaluer ce qui est en train d'être installé et à voir quelle poursuite nous donnons ou pas à ce dispositif. Il y a encore un peu de travail devant nous que nous pourrions partager avec l'ensemble de cette assemblée le moment voulu.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, je n'ajouterai rien. Nous avons mené ce travail, plusieurs l'ont reconnu au début de leur propos, dans une grande transparence, surtout avec beaucoup de travail en commission générale. Je regrette d'ailleurs que lorsqu'on est en commission générale et que l'on a des intervenants de qualité, qui amènent un propos qui sort un peu des postures, parce que l'ambiance de la commission générale avec des intervenants fait que l'on ne dit pas tout à fait la même chose, les questions ne soient pas posées et que, s'il y a des oppositions, elles ne soient pas formulées à ce moment-là. Cela me semblerait plus légitime de façon à ce que l'échange puisse être plus dans l'intelligence

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous les avons formulées.

M. LE MAIRE.- Quand j'entends M. Poncet parler de 60 points de drogue, effectivement, on l'a dit à cette réunion, on le reprend, et nos « amis » Les Républicains font un petit trac et écrivent : « Il y a 60 points de drogue ! ». Ils ont entendu cela, c'est ce que j'appelle de la posture quand on reprend des choses comme cela.

Quand cela sert à agiter le chiffon rouge de différentes manières, cela relève de la posture politique, mais quand on est trop caricatural, cela se voit toujours un peu Monsieur Lacoste.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 3 contre) -

34 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES COLLECTIVES ET HALTES GARDERIES MUNICIPALES –
Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Mme Sultan n'est pas là mais c'est un rapport qui n'a pas sollicité de demandes d'intervention. Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION ET DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES – **M. Damien BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE ET PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ÉCOLE JUIVE DE LYON – **M. Damien BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- M. Berthilier et ensuite deux interventions d'Europe Écologie Les Verts et du groupe socialiste. Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues,

En préambule de cette délibération, je voulais quand même souligner le fait que nous avons ce soir sept délibérations qui concernent les écoles publiques et une qui concerne les écoles privées, et que les interventions sont sur les écoles privées. J'en déduis un point positif, c'est que la politique éducative commence à être reconnue sur tous les bancs. M. Martin a essayé de dire dans un opuscule qu'il y avait du retard dans les constructions d'écoles, mais quand il a vérifié, il s'est rendu compte que la seule école qui était en retard, c'était un lycée, il a sans doute préféré un peu de modestie, et on ne l'en blâmera pas.

Dans les délibérations, il y avait notamment la programmation scolaire, le périscolaire,

les moyens importants que nous continuons de mettre sur les ALSH, sur l'USEP, un rassemblement international de théâtre à Chamagnieu, Chamagnieu qui ne s'est jamais aussi bien porté qu'aujourd'hui, nous avons fait le plein des classes pour l'année prochaine, le numérique éducatif que nous continuons de déployer. Je n'irai pas dans le détail ce soir mais je voulais dire que notre politique éducative continue de s'amplifier.

Dans la délibération que nous avons à traiter ce soir, nous avons la mise en œuvre de la délibération que nous avons faite au Conseil Municipal du 21 décembre dernier, notre obligation légale de verser un forfait communal aux écoles et un protocole spécifique pour l'école juive de Lyon qui portera sur un rattrapage qui sera beaucoup moins important que celui des autres écoles puisque l'école juive de Lyon avait fait le choix de ne pas entrer dans le contentieux. C'était le seul organisme de gestion qui avait fait ce choix. Étant entendu que nous sommes arrivés à un accord avec l'ensemble des organismes de gestion, l'école a fait un recours préalable administratif demandant que le rattrapage puisse se faire pas en remontant aussi loin que les autres écoles mais sur les trois dernières années. Il nous semblait logique d'un point de vue légal et d'un point de vue de l'équité qu'elle puisse bénéficier de la même chose que les autres, a fortiori parce que l'école a été de ce point de vue en dehors du contentieux.

Je ne reviens pas sur les débats que nous avons eus et sur la question de fond que nous avons largement évoquée la dernière fois.

Je reste à votre disposition pour les questions que vous pourriez poser.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Berthilier. Pour le groupe EELV, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, très rapidement car nous nous sommes déjà exprimés longuement sur le sujet,

Comme la loi l'y oblige, un forfait communal est versé aux écoles privées sous contrat. Ce forfait, calculé par élève en élémentaire, doit, selon la loi, inclure les frais de fonctionnement des écoles hormis le salaire des enseignants qui est déjà pris en charge par l'État. La Ville doit y consacrer la même somme par enfant, que l'école soit publique ou privée. Autrement dit, plus une ville met de moyens dans l'école publique, plus elle doit financer les écoles privées de son territoire !

Le montant de la régularisation de la subvention pour cette école privée est autant d'argent non investi dans les écoles publiques de notre Ville.

C'est pourquoi, comme pour les précédentes délibérations sur le sujet, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe socialiste, Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je ne vais pas réactiver le débat qui nous avait animés lors d'un précédent Conseil Municipal, je voudrais exprimer à travers cette délibération l'inquiétude du groupe socialiste et apparentés sur un sujet qui concerne aussi le financement public de l'enseignement privé.

En mars, le président de la République a annoncé sa volonté d'abaisser à trois ans l'âge de l'instruction obligatoire. Je partage et je pense que je ne dois pas être le seul dans cette assemblée à partager cet objectif de lutter contre les inégalités entre les territoires face à l'éducation. En son temps, les signataires socialistes avaient déposé un projet de loi dans ce sens et Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Éducation nationale, avait aussi souhaité augmenter l'âge de la scolarité obligatoire. Pour autant, sous des aspects consensuels, la décision du président de la République masque des conséquences budgétaires importantes pour les collectivités, pour les communes. Elle fera peser un poids financier que l'on peut considérer comme considérable sur les communes, vraisemblablement peut-être plus important que la somme qui est dans cette délibération.

Le mécanisme est simple : si l'école maternelle devient obligatoire, les communes seront tenues de financer les écoles maternelles privées sous contrat. Certaines communes le font déjà, c'est leur choix politique, mais ce n'était pas une obligation légale.

Il me semble que cette conséquence ne s'arrête pas là pour la Ville de Villeurbanne puisque nous venons de voter, voici quelques heures, un contrat de maîtrise des dépenses publiques qui nous oblige à respecter 1,16 % par an alors que l'État nous oblige, par sa décision, à des dépenses supplémentaires.

Pour couvrir les dépenses supplémentaires pour l'enseignement privé, notre Commune devra puiser dans d'autres dépenses de fonctionnement, des dépenses qui vont en faveur de l'école publique, des personnes âgées, des associations et je dirais même de notre police municipale.

Nous aboutissons donc à un paradoxe : une décision censée renforcer la maternelle va obliger notre Commune à réduire d'autres dépenses et donc à réduire le service rendu aux habitants.

Le gouvernement impose des décisions verticales sans concertation avec les acteurs concernés, j'espère qu'un jour cette concertation s'ouvrira avec les élus locaux et, en ce qui me concerne, je serai naturellement vigilant à garantir les finances des collectivités lors du débat parlementaire à venir.

M. LE MAIRE.- Merci. Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire,

Je voulais quand même réagir à ce qu'a dit mon collègue Gilbert-Luc Devinaz parce que nous sommes sur un sujet qui prendra de l'ampleur dans les prochains mois, et quand on révélera l'ampleur financière de l'enjeu qu'il y a derrière tout cela, on se rendra compte de l'erreur fondamentale qui a été faite de ne pas réfléchir, au-delà du coup de l'annonce, à cette mesure.

Il se trouve que j'étais aux assises de la maternelle quand le président de la République a annoncé cette mesure, il a voulu à travers cela s'insérer dans la filiation de Jules Ferry, de Jean Zay et du Général de Gaulle qui étaient ceux qui avaient repoussé les limites de l'âge de la scolarité obligatoire. Il l'a dit. Je crains qu'il n'ait lu qu'une partie des ouvrages des personnes citées, en particulier Jean Zay et Jules Ferry, sur la modernité éducative, mais aussi peut-être sur la laïcité. Il a dû sauter quelques pages.

Néanmoins, nous en sommes là aujourd'hui avec une annonce qui n'a pas été préparée

puisque, quand nous avons relevé ce souci dans un premier temps, il y a eu plutôt une négation de ce problème et ensuite une découverte de son ampleur, comme si le nouveau monde était capable en deux secondes de réussir là où celui qui a été appelé l'ancien n'avait pas réussi, et M. Devinaz a rappelé cet élément.

Nous sommes face à un problème très inquiétant, au-delà du coût pour les communes qui sera un vrai sujet, parce que nous en sommes même à imaginer un fonds de dotation spécifique qui viendrait compenser le surcoût pour les communes. On voit l'hérésie de cette idée, c'est l'équilibre global du financement entre les écoles publiques et les écoles privées qui sera atteint parce qu'il faut bien voir qu'aujourd'hui seulement 3 % des enfants ne sont pas à la maternelle, il n'y en aura pas beaucoup plus demain avec cette scolarité obligatoire. Cela veut dire que ce sera simplement des financements pour quelque chose qui existe déjà.

Or, le niveau de maternelle aujourd'hui est financé par le reste du système des organismes de gestion puisqu'il existe, et il est financé par les écoles élémentaires mais surtout par les collèges et les lycées. Si bien que le ruissellement qui sera inséré dans les maternelles ira vers les collèges et les lycées et créera un déséquilibre beaucoup plus important dans la mixité sociale, la mixité des niveaux, tout un tas de problèmes que pose aujourd'hui le second degré dans l'enseignement. Personne n'en a encore vraiment conscience. Il faudra non seulement le poser mais reposer la question du mode de financement des écoles privées sous contrat aujourd'hui, puisque la loi ne peut plus aller avec cette nouveauté.

Pour finir, il est important de rappeler que nos écoles publiques, y compris les collèges et lycées, montrent tous les jours dans notre ville des exemples extrêmement remarquables du dynamisme qui existe, de l'excellence pédagogique qui a lieu. Voici deux jours, j'étais au collège des Iris qui avait organisé une fête des talents et qui montrait à la fois des enseignants très mobilisés autour notamment de l'expression musicale, artistique, et des jeunes collégiens qui étaient heureux d'être ensemble et qui surtout produisaient des choses qui étaient d'un très grand niveau.

Il est important de rappeler que nos écoles publiques accueillent aujourd'hui à Villeurbanne 85 % des enfants, elles continuent et continueront demain, y compris avec le périscolaire, à garantir un très haut niveau, et il faut le dire à toutes les familles qui inscrivent leurs enfants à l'école.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Merci. Je reviens au rapport qui est le seul sur les écoles privées alors qu'il y a beaucoup d'autres rapports sur les écoles publiques. Je le mets aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 8 abstentions) -

37 – CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » AVEC L'ACADÉMIE DE LYON POUR L'ÉQUIPEMENT EN CLASSES MOBILES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, M. Berthilier l'a souligné. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – CONVENTION ET TARIFICATION DES PRESTATIONS REPAS ET GOÛTERS DE LA CUISINE CENTRALE À DESTINATION DES PERSONNES MORALES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018-2020 VILLE / CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2020 ENTRE LA VILLE ET LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (MFPF) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe socialiste, en l'occurrence Mme Crozon. Madame Thouvenot, un mot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Oui, juste un mot.

Cette délibération concerne la subvention annuelle de fonctionnement que la Ville verse au Planning familial pour les nombreuses actions et nombreux services qu'elle rend notamment pour les Villeurbannaises sur le territoire. C'est une délibération que je suis heureuse de porter puisqu'elle concerne à la fois les délégations de santé et d'égalité entre les femmes et les hommes au regard de l'engagement municipal que nous avons pris au début du mandat.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Crozon ?

Mme Pascale CROZON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous votons aujourd'hui l'avenant financier à la convention d'objectifs avec le Planning familial, je voudrais rappeler que dans ces temps troubles où des populismes que l'on pensait révolus accèdent au pouvoir à nos plus proches frontières, il nous a paru essentiel de rappeler l'importance d'associations telles que le Planning familial.

Nous avons tous en mémoire les déclarations de Marion Maréchal Le Pen, candidate fort heureusement perdante des élections régionales de 2015, qui souhaitait cesser toutes les subventions au Planning familial, considérant que l'association était, et je cite, « politisée ». Si par « politisée » l'extrême droite sous-entend que le Planning familial mène des combats antagonistes aux siens, sûrement, et comment ne pas s'en réjouir.

Supprimer ou réduire les subventions au Planning familial, c'est déséquilibrer

volontairement et à des fins électorales une politique préventive qui a pourtant fait ses preuves depuis soixante ans.

C'est mettre en danger des milliers d'hommes et de femmes qui comptent sur cette association pour répondre à leurs interrogations, les accompagner, les rassurer dans leur démarche. C'est les isoler un peu plus alors même que ces publics sont souvent victimes d'inégalités de santé et de discriminations.

Vouloir supprimer les moyens des plannings familiaux, c'est mettre en cause de façon à peine déguisée le droit à l'IVG. C'est empêcher le travail d'accompagnement ou de pédagogie auprès des jeunes femmes souvent inquiètes et désemparées, bien sûr loin de l'image de l'IVG de confort que certains ou certaines tentent de véhiculer pour mieux remettre en cause ce droit fondamental qui a été acquis grâce à de longues luttes.

C'est accentuer le risque des femmes à recourir à des méthodes plus clandestines les exposant à de véritables dangers pour leur propre vie.

Enfin, restreindre le financement du Planning familial, c'est réduire le niveau d'information sur les moyens de contraception, c'est donc augmenter le risque de grossesse non désirée et également le risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Crozon de ce rappel qui est important.

Je mets ce rapport aux voix sur la subvention au Planning familial.

- Adopté à la majorité (50 pour - 3 contre) -

M. LE MAIRE.- Eh bien, Mme Crozon a eu raison de rappeler les choses !

41 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'OVPAR – M. Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – CONVENTION 2018-2020 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION CLUB DES 24 HEURES DE L'INSA – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COMMISSION DE GESTION DE LA ROTONDE (CGR) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- C'est toujours à l'INSA pour ceux qui ne le sauraient pas.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 – CONVENTION 2018 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 – ACCUEIL DU PREMIER RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL DE THÉÂTRE FRANCOPHONE JEUNESSE AU CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU EN JUILLET 2018 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- C'est un événement important, cela a été rappelé tout à l'heure.

Je n'ai pas de demande d'intervention, c'est dommage, mais j'espère que chacun en voit bien l'importance, et en tout cas la symbolique.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 – PROTOCOLE D'ACCORD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES CINÉMA – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Le rapport a été mis sur vos tables.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2021 AVEC LE CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC - ATELIER FRAPPAZ – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 3 contre) -

49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA DÉMARCHE « CULTURE AU CARRE DE SOIE » – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Il y a été fait référence tout à l'heure. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 8 contre) –

M. LE MAIRE.- M. Chabrier peut peut-être en dire un mot quand même parce que je trouve que cela mérite d'expliquer la signification d'une telle délibération.

M. Loïc CHABRIER.- Oui, c'est très dommage d'ailleurs parce que je ne suis pas sûr que vous connaissiez bien le sujet et que vous l'avez bien approfondi.

Il s'agit, dans un quartier en devenir et en développement, qui est déjà largement sorti de terre, d'associer la démarche nouvelle de ce quartier qui est donc une démarche d'activité et d'habitation, à une démarche culturelle.

C'est un quartier qui se prête totalement en termes d'aménagement de l'espace d'ailleurs, parce que ce n'est pas uniquement pour une œuvre en particulier, cela participe à l'aménagement de l'espace, et cet aménagement est confié à des artistes. Il y a une commande à laquelle participent également les entreprises, ce n'est pas uniquement un investissement public, avec un concours, des projets d'artistes qui sont présentés et qui seront choisis. Cela s'est déjà fait dans notre ville, nous avons un certain nombre d'espaces publics de qualité qui, depuis d'ailleurs très longtemps, ont permis d'installer des œuvres d'art contemporain. Cela se pratique dans de nombreuses villes qui aménagent ce type de quartier nouveau.

Nous avons trouvé logiquement qu'il était fort intéressant de pouvoir promouvoir des œuvres artistiques pour l'environnement immédiat des gens qui vont habiter ce quartier, cela participe de leur cadre de vie en plus de la démarche culturelle. C'est un peu dommage d'être dans un parti pris négatif et frileux qui dénote une vision de la culture un peu étriquée, excusez-moi de le dire mais je l'assume.

M. LE MAIRE.- Vous souhaitez dire un mot Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Franchement, Monsieur Chabrier, vous me côtoyez au conseil syndical de l'ENMDAD, vous connaissez mon point de vue aussi sur la culture, je trouve que vos propos sont presque insultants.

M. Loïc CHABRIER.- Justement, par ailleurs vous faites preuve d'intérêt pour cela, je suis un peu surpris.

M. LE MAIRE.- Ce sont des crédits d'investissement, ce n'est pas ce qui justifie le fond des choses mais, par rapport à nos débats, nous avons un peu plus de facilité à avoir des crédits d'investissement alors que, sur nos crédits de fonctionnement, nous serons amenés à être extrêmement pointilleux, vigilants. Ces crédits d'investissement permettent d'y associer des entreprises ou des opérateurs. Je ne les cite pas mais je crois qu'un va mettre 100 000 € ou 200 000 €. Évidemment, c'est un constructeur sur le secteur mais que l'on a amené à s'associer à cela.

C'est pour cette raison, Monsieur Martin, que loin de l'insulte, on peut avoir de l'incompréhension par rapport à une attitude comme celle-ci. C'est ce que je voulais dire.

50 – AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE (CCO) JEAN-PIERRE LACHAIZE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- La subvention concerne diverses actions bien mentionnées dans la délibération. J'ai une demande d'intervention de M. Poncet et du groupe socialiste et apparentés avec Mme Thouvenot. Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La présente délibération porte sur l'avenant à la convention financière signée entre la Ville et le CCO. Elle s'inscrit dans la convention-cadre du 17 janvier 2017, le tableau figurant dans cette délibération décline effectivement les trois demandes de subvention proposées.

La première subvention est une subvention de projet pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la future implantation sur le site de La Soie. Elle vise à réunir les conditions de réussite de cette future implantation. Il est à noter que cette subvention viendra en déduction de la future participation de la Ville aux travaux relatifs au nouveau site de l'association.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage interviendra pour accompagner et conseiller le CCO, pour l'aider à définir, piloter et exploiter le nouveau lieu.

La deuxième subvention de fonctionnement complémentaire s'inscrit dans le cadre du projet Autre Soie, elle vise à assurer la communication, les actions de préfiguration et l'occupation temporaire qui sera faite au rez-de-chaussée du bâtiment à partir de septembre 2018.

La troisième subvention est une subvention de projet également pour organiser, mettre en place et animer un jury citoyen dans le cadre de la démarche autour de l'accueil à Villeurbanne.

Une partie concernera également l'événement Aventure Ordinaire.

L'ensemble de ces subventions représente un montant de 120 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire,

Une rapide intervention qui concerne cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les assistances à maîtrise d'ouvrage se multiplient dans les collectivités et c'est un peu la facilité, elles ne sont pas toujours très justifiées.

Là, il s'agit d'un montant de 60 000 €, nous avons vu aujourd'hui le contexte financier, toutes les collectivités cherchent aujourd'hui à faire des économies et celle-ci me semble une dépense très superflue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Monsieur Poncet, ce qui n'est pas superflu, c'est le programme et les actions qui sont mis en place par le CCO et le partenariat historique qui existe entre la Ville et le CCO depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un projet d'envergure qui va vraiment métamorphoser le CCO, qui va le relocaliser dans un nouveau lieu, avec de nouvelles fonctions. Cet accompagnement est vraiment essentiel, cela l'aidera à définir, piloter et exploiter le nouveau lieu qui a vraiment une autre envergure par rapport au site actuel.

Le CCO n'a pas forcément ces compétences en interne, il est déjà occupé à temps plein sur les missions qu'il exerce actuellement sur le territoire, notamment en termes de formation, d'accompagnement culturel, d'accompagnement à la vie associative, et cette implantation dans un nouveau lieu nécessitait vraiment des compétences spécifiques et du temps à consacrer sur cette mission. L'équipe du CCO a besoin de ce soutien.

Non, cette aide n'est pas superflue et ce site augure vraiment un très beau projet pour les années à venir sur le site de La Soie.

M. LE MAIRE.- Merci, vous avez dit l'essentiel, l'assistance à maîtrise d'ouvrage est justifiée dans un tel projet dans lequel le CCO prendra une part importante. Il y aura une salle de spectacles de près de 1 000 places, un restaurant associatif, une composante culturelle importante aussi. À partir de là, avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de cette importance, on pourrait plutôt nous faire le reproche de ne pas en avoir.

C'est une façon aussi d'assister le CCO mais aussi de participer à la construction de ce projet. Je trouve qu'au contraire, il y a une grande légitimité à cela. Je ne dis pas que les collectivités, parfois, n'y ont pas recours de façon excessive, mais ce n'est pas le cas à Villeurbanne en général et ce n'est pas le cas en particulier dans cette opération.

Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

M. LE MAIRE.- C'est surtout parce que c'est le CCO que vous votez contre. Il faut le dire. Il y a quand même un peu de cela, il me semble

51 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 – Mme Claire LEFRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

52 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX ET RÉPARTITION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) POUR 2018 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je le mets aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 abstentions) –

53 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) POUR 2018 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

54 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL CHARPENNES-TONKIN – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

55 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2021 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'OFFICE DU SPORT DE VILLEURBANNE – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

56 – MISE À DISPOSITION DE L'ASTROBALLE À LA SASP ASVEL BASKET – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande du groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Vessiller. Monsieur Ali Mohamed Ahamada, un mot ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit là de vous proposer de renouveler la convention de mise à disposition de l'ASVEL Basket jusqu'en août 2021. J'attends les questions de Mme Vessiller.

M. LE MAIRE.- Ce ne sont peut-être pas des questions d'ailleurs. Nous verrons bien. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous le savez, nous demandons depuis plusieurs années une diminution des financements de l'ASVEL. Là, il s'agit de la mise à disposition de la salle mais cela a quand même un rapport.

D'abord, dans cette délibération, nous notons que la part fixe de la redevance annuelle s'appuie sur les frais réels estimés sur la base du compte administratif 2011, ce qui est plus que surprenant puisqu'il y a eu sept exercices depuis. Pourquoi ne pas s'être basé sur les frais réels 2017 pour calculer cette part fixe ?

Par ailleurs, nous avons en 2013, dans le cadre de la précédente convention, attiré votre attention sur la méthode de calcul de la valeur locative et l'imputation à l'ASVEL d'un hypothétique temps passé dans la salle. À ce propos, nous aurions aimé connaître le temps réel d'occupation de l'équipement par le club, comme nous l'avons demandé en commission. C'est donc une question.

Ce mode de calcul permet d'arriver à un montant de loyer proche du précédent. Nous pensons que le montant de redevance fixe pour un bien occupé quasi exclusivement par l'ASVEL est toujours en deçà des prix du marché et constitue une aide indirecte de plus, et donc un manque à gagner pour la Ville.

Ensuite, la part variable évolue en 2018, mais rappelons que le chiffre d'affaires de l'ASVEL a quasi doublé entre-temps et que le club sportif a le plus gros budget des clubs professionnels de la ligue nationale de basket. Précisons également que cette part variable représente une moindre partie de la redevance totale. Et sans mettre en regard le montant du budget et les résultats sportifs - nous n'aurions pas cette impertinence -, nous soulignons toutefois que la part des subventions publiques est finalement assez faible sur le budget du club, et que sans doute une gestion optimisée permettrait au club de payer à son juste prix la location de la salle et de recevoir des aides de la Ville revues à la baisse.

En résumé, cette convention prévoyant une redevance à peine supérieure à celle de la précédente, dont le montant était déjà anormalement bas à l'époque, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Rien de nouveau sous le soleil ! Monsieur Ali Mohamed ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Oui, sauf qu'il n'est pas tout à fait juste de dire que l'ASVEL touche plus de subventions. Je vous ferai remarquer que tous les autres clubs sportifs ont connu une baisse de 2 % et l'ASVEL d'au moins 4 %. Si ce n'est pas parlant pour vous, par rapport aux autres clubs, ils ont eu quand même 4 % de moins.

La part liée au chiffre d'affaires n'évolue pas plus que la part liée aux matchs complémentaires. Il faut le prendre en compte.

En outre, la redevance est bien indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction, comme mentionné à l'article 10 que vous pouvez consulter.

Quand vous dites qu'ils ne paient pas à la juste valeur, le coût a quand même évolué. Après, si ce n'est pas suffisant pour vous, cela évolue par rapport aux matchs complémentaires et tout ce qui va avec.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Ali Mohamed Ahamada a répondu, M. Devinaz le faisait aussi dans le passé. Je rappelle quand même qu'un de vos membres éminents qui ne siège plus dans cette assemblée avait engagé une action, il a eu partiellement raison d'ailleurs, ce qui nous a amenés dans une délibération nouvelle à prendre en compte le jugement du tribunal administratif. Au moins, il y a une vraie référence. Continuer après à dire que ce n'était pas encore suffisant, je sais que M. Bernard avait dit que cela devait coûter 600 000 €, sauf que ce n'est pas ce qu'a dit le tribunal et que ce qui est proposé ici est compatible avec ce qu'a dit le tribunal. C'est un peu comme avec les écoles privées si vous nous disiez qu'il fallait donner trois ou quatre fois plus ou demander trois ou quatre

fois moins.

Nous avons une vraie référence sur ce plan et M. Ali Mohamed Ahamada l'a rappelé.

Par ailleurs, l'évolution s'est faite par rapport à l'indice du coût de construction qui est habituellement utilisé dans ce genre d'indexation, donc il y en a une, elle est là. Effectivement, l'indice du coût de construction n'a pas évolué de manière très significative ces dernières années mais il est là et il nous semble en tout cas le bon indice à prendre en considération.

Comme je l'ai dit la dernière fois, vous n'aimez pas l'ASVEL, vous voudriez que le club disparaisse même si vous ne le dites pas.

Mme Béatrice VESSILLER.- Non, pas du tout, c'est une question d'argent public dans un club professionnel.

M. LE MAIRE.- Vous n'aimez pas le sport professionnel, vous n'aimez pas le basket professionnel, s'il n'existait pas, cela vous irait très bien. Il faut aller jusqu'au bout.

Mme Béatrice VESSILLER.- Il n'a pas besoin d'argent public pour vivre, c'est le plus gros club.

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit avant mais quand on regarde les clubs de basket professionnels dans l'Hexagone, tous ont des aides des Villes, et celui de Villeurbanne a plutôt une aide proportionnellement qui est plus basse que celle de clubs comme Nanterre, qui est une municipalité communiste, mais ce n'est pas parce que c'est une municipalité communiste, et aussi dans d'autres villes.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Ce n'est pas exactement le même statut.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas le même statut mais quand on regarde les clubs de basket dans toutes les villes françaises, le basket, ce n'est pas le foot, on vous l'a dit mais vous ne voulez rien entendre. C'est pour cette raison que je dis que vous avez une espèce de haine par rapport au sport professionnel et en particulier par rapport au basket, tout du moins une vue singulièrement obscurcie et qui n'entend rien à cela.

Quant au chiffre d'affaires de l'ASVEL, l'ASVEL ne fait pas de bénéfices en tant que tels et ne verse aucun dividende à ses actionnaires, ce qu'il gagne, il le reverse dans le basket. C'est aussi cette réalité.

Mme Béatrice VESSILLER.- Il paie bien ses joueurs !

M. LE MAIRE.- Quand on n'entend pas cela, on continue à dire que ce sont des professionnels, ils gagnent de l'argent et patati et patata. Je trouve que ce n'est pas très sérieux. Après tous les échanges que nous avons eus ici, toute l'argumentation qui vous a été donnée, vous persistez dans l'erreur, l'erreur est humaine, persévérer est diabolique !

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

57 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION À L'ASVEL VILLEURBANNE BASKET FÉMININ – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Il n'y a jamais de problème parce que ce sont des filles, cela change tout !

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

58 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- C'est aussi une EURL, mais pas de problème non plus !

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

59 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR PROJET AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

60 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA VIE ASSOCIATIVE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 abstentions) -

61 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

62 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

63 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

64 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je suis sûr que c'est l'unanimité sans même lever la tête.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

65 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DES PARTENARIATS EUROPÉENS ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) -

66 – MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ À UN ÉLU DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ÉTUDE À DIRE DAWA EN ÉTHIOPIE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il s'agit de M. Richard Llung, fin juillet.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Le Front National s'abstient, l'Éthiopie, c'est trop loin !

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 abstentions) -

67 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ÉCOLE DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Si vous en êtes d'accord, vous avez des bulletins de vote mais je pense que nous pouvons nous épargner un vote à bulletin secret. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que le vote se fasse à main levée ? (*Approbaton à l'unanimité*)

Je propose comme candidat titulaire Mme Myriam Gros-Izopet et comme candidat suppléant M. Damien Berthilier.

- Adopté à la majorité - (43 pour – 10 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Chers collègues, merci. Nous nous retrouvons le 15 octobre

La séance est levée à 20 heures 23.